



2018

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

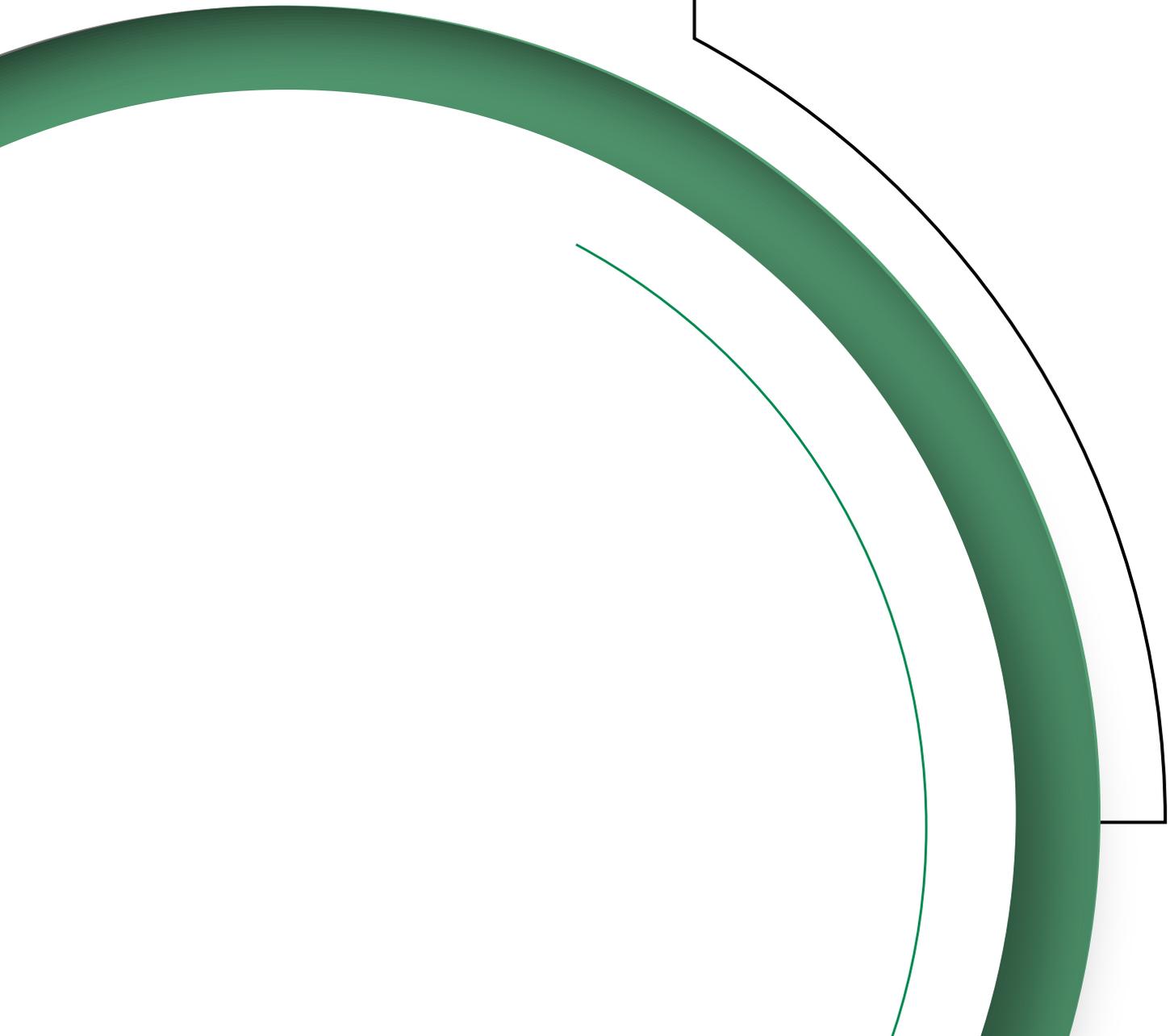


TABLE DES MATIÈRES

1	AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT ROLAND BENOIT		
2	ORGANES		
	2.1 ELECTIONS	06	
	2.2 BUREAU	06	
	2.3 PLÉNUM	07	
	2.4 COMMISSIONS	07	
	2.5 DÉLÉGATIONS	08	
	2.6 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	10	
3	SÉANCES	11	
	3.1 SÉANCES PLÉNIÈRES	11	
	3.2 SÉANCES DES COMMISSIONS	11	
	3.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL	11	
4	SUBVENTIONS	12	
	4.1 SUBVENTIONS CULTURELLES	12	
	4.1.1 Subventions périodiques annuelles	12	
	4.1.2 Subventions uniques aux projets	14	
	4.2 SUBVENTIONS DU FONDS DE LOTERIE	15	
	4.2.1 Bilan 2018	15	
	4.2.2 Subventions promises par genre de projets	15	
	4.2.3 Evolution des subventions octroyées	16	
	4.3 SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT	16	
	4.3.1 Bilan 2018	16	
	4.3.2 Subventions promises par genre de projets	17	
	4.3.3 Evolution des subventions octroyées	17	
5	AFFAIRES DES COMMISSIONS	18	
	5.1 AFFAIRES DU BUREAU	18	
	5.1.1 Préparation de la législature 2018-2022	18	
	5.1.2 Objectifs de législature	18	
	5.1.3 Identité visuelle et communication	18	
	5.2 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTITUTIONS (INST)	19	
	5.2.1 Avenir institutionnel	19	
	5.2.2 Statu quo+	19	
	5.2.3 Chancellerie d'Etat	20	
	5.2.4 Association Jura bernois.Bienne	20	
	5.2.5 Statistiques régionales	20	
	5.3 AFFAIRES DE LA COMMISSION ECONOMIE PUBLIQUE (ECO)	21	
	5.3.1 Stratégie économique 2030 du Jura bernois	21	
	5.3.2 Plan de mise en œuvre et projets NPR	21	
	5.3.3 Projets Interreg France-Suisse	21	
	5.3.4 Consultations et prises de position	22	
	5.4 AFFAIRES DE LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVOYANCE SOCIALE (SAP)	22	
	5.4.1 Aide aux personnes dépendantes	22	
	5.4.2 Bilinguisme hospitalier	23	
	5.4.3 Consultations et prises de position – Affaires sociales	23	
	5.5 AFFAIRES DE LA COMMISSION JUSTICE, AFFAIRES COMMUNALES ET AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES (JCE)	24	
	5.5.1 Dissolution de la Commission de la jeunesse du Jura bernois	24	
	5.5.2 Délégation interjurassienne à la jeunesse	24	
	5.5.3 Consultations et prises de position	24	
	5.6 AFFAIRES DE LA COMMISSION POLICE, AFFAIRES MILITAIRES ET FINANCES (POMFIN)	25	
	5.6.1 Fonds du sport et Fonds de loterie	25	
	5.6.2 Révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAR)	25	
	5.6.3 Avenir de l'Ancien Foyer d'éducation de Prêles	26	
	5.6.4 Consultations et prises de position	27	

5.7 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE (INS)	28	7 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES	36
5.7.1 Plan d'études romand (PER)	28	7.1 COLLABORATIONS INTERCANTONALES BILATÉRALES	36
5.7.2 Places de travail et d'apprentissage francophones	28	7.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES MULTILATÉRALES	36
5.7.3 Formation professionnelle et continue	28	8 COMMUNICATION	37
5.7.4 Centre d'orientation professionnelle	28	8.1 LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE	37
5.7.5 Bilinguisme universitaire	28	8.2 LES CONFÉRENCES DE PRESSE / POINTS PRESSE	37
5.7.6 HES-SO, HEP-BEJUNE et HE-Arc	29	8.3 LA PRESSE ÉCRITE ET LA RADIO	37
5.8 AFFAIRES DE LA COMMISSION CULTURE	29	8.4 LES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES ET TÉLÉVISÉES	37
5.8.1 Subventions culturelles	29	9 ANNEXES	38
5.8.2 Institutions culturelles d'importance régionale	29	Annexe 1 Abréviations	38
5.8.3 Fondation de l'Abbatiale de Bellelay	30	Annexe 2 Elections du 25 mars 2018	40
5.8.4 Fondation Mémoires d'Ici	30	Annexe 3 Liste des membres	41
5.8.5 Mise en réseau des arts de la scène (fOrum culture, ex-ARS)	30	Annexe 4 Composition des commissions	42
5.8.6 Nouvelle feuille de route en matière d'encouragement à la culture dans le Jura bernois pour la législature 2018-2022	31	Annexe 5 Liste des séances plénières	44
5.8.7 Abonnement culturel 20 ans 100 francs	31	Annexe 6 Statistiques de la participation aux séances	44
5.8.8 Education & Culture dans le Jura bernois	31		
5.8.9 Médiation pour le dossier des Grandes Orgues de la Collégiale de Moutier	31		
5.9 AFFAIRES DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET ÉNERGIE (TTE)	32		
5.9.1 Eau et déchets	32		
5.9.2 Environnement et énergie	33		
5.9.3 Ponts et chaussées	33		
5.9.4 Trafic ferroviaire	33		
5.9.5 Transport marchandises	33		
6 COLLABORATIONS AVEC LE CAF	34		
6.1 SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX	34		
6.2 RELATIONS ENTRE LES BUREAUX ET LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX	34		
6.3 RELATIONS ENTRE LES COMMISSIONS	34		
6.4 SÉANCE PLÉNIÈRE COMMUNE	35		

1 AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT ROLAND BENOIT



Lors d'un changement d'année, il est toujours important et utile de faire un état des lieux en énumérant les éléments phares auxquels nous avons été confrontés.

Le 25 mars 2018, en même temps que les élections du Grand Conseil, se sont déroulées les élections du Conseil du Jura bernois (CJB). Les 24 sièges à disposition ont été repourvus par 13 membres sortants et 11 nouveaux membres.

Etant donné le retrait de plusieurs membres, c'est un grand renouvellement qui a eu lieu au sein du CJB depuis sa création il y a 12 ans.

Lors de la séance constitutive de la nouvelle législature 2018–2022, les huit commissions ont été constituées en tenant compte de la représentation des partis, des anciens districts et des souhaits des membres.

Lors de l'élection du Bureau, constitué de quatre membres (président/te, vice-président/te, 1^{er} assesseur-e et 2^{ème} assesseur-e), certaines fonctions et propositions ont été discutées voire contestées par l'assemblée constitutive.

La loi sur le statut particulier (LStP) stipule que les formations politiques doivent être représentées équitablement au Bureau. Or, le groupe autonome n'a dans un premier temps pas accédé au poste de vice-président mais a par la suite accédé au poste de 2^{ème} assesseur. Il est à relever que, pour la présente législature, nous disposons de cinq groupements politiques et que les représentants des Verts n'ont pas souhaité être représentés au Bureau.

Les commissions nouvellement constituées fonctionnent à la satisfaction générale. Elles traitent les différentes affaires en lien notamment avec les attributions du CJB, que ce soit dans les procédures de consultation sur les modifications de lois ou même sur les ordonnances d'application y relatives, sur les demandes de subventions culturelles, sportives ou encore pour la rénovation de bâtiments soumis à la protection du patrimoine, entre autres. En définitive, les commissions préparent les prises de position qui sont ensuite soumises pour acceptation en séance plénière.

Je souhaite encore particulièrement relever l'importance de certains dossiers:

Consultation courant 2019 sur la nouvelle mouture de la loi sur le statut particulier (LStP), dans le cadre du projet statu quo+;

Etude et mise en place d'une clé de répartition exemplaire des montants de subventions en faveur des manifestations sportives;

Ancrage du fOrum culture dans la région, même au-delà des frontières cantonales. La pérennisation de son financement pour la période à venir sera soumise au Grand Conseil durant l'année 2019, le CJB ayant préavisé à l'unanimité un montant de 500'000 francs, prélevé sur son enveloppe culturelle;

Participation au groupe de travail pour l'élaboration du rapport final de la Commission d'experts sur le bilinguisme;

Mise en place des institutions Santé bernoise et Contact dans notre région;

Développement de la communication du CJB ainsi que de son identité visuelle;

Révision du Règlement du CJB (RCJB).

Toutes ces activités en phase de travail ou de réalisation nous ont préoccupés durant cette première année de législature, sans oublier l'ensemble des activités qui seront détaillées dans le présent rapport annuel.

J'aimerais relever ici et soulever la qualité du travail réalisé par l'ensemble des membres, dans un esprit positif et constructif pour le bien-être de notre région.

Le CJB, ce parlement légitimé par notre population, représente de plus en plus la voix politique du Jura bernois et ceci malgré les épisodes successifs survenus depuis le vote sur l'appartenance cantonale de la ville de Moutier.

Je remercie le secrétariat du CJB de l'immense travail accompli avec professionnalisme.

L'avenir nous appartient, continuons de travailler ensemble et cherchons les meilleures solutions pour le bien-être de notre Jura bernois. Vive le CJB.

Roland Benoit,
Président du Conseil du Jura bernois



2 ORGANES

2.1 ELECTIONS

La législature 2014-2018 a pris fin au mois de juin avec le départ de la moitié des membres faisant partie du Conseil du Jura bernois (CJB) depuis sa création, en 2006. Une page se tourne; l'institution restera très reconnaissante envers ses membres qui se sont investis durant des années pour défendre notre région et ses intérêts.

Les élections pour la nouvelle législature 2018-2022 ont été organisées le dimanche 25 mars 2018, en même temps que les élections cantonales au gouvernement et au parlement. Les élections du CJB se déroulent selon le mode proportionnel; les anciens districts de

Courtelary, Moutier et La Neuveville constituant les cercles électoraux. Les 24 sièges sont répartis de la manière suivante:

- 3 sièges pour le district de La Neuveville
- 10 sièges pour le district de Moutier
- 11 sièges pour le district de Courtelary

Au 1^{er} juin 2018, 11 nouveaux membres ont débuté au sein de l'institution. Les résultats des élections figurent à l'[annexe 2](#) du présent rapport.

En fin d'année, Jacques Frei a fait son entrée au sein du CJB, remplaçant ainsi Marcel Winistoerfer ayant démissionné en novembre 2018.

2.2 BUREAU

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2018, le Bureau du CJB était composé de:

Marcelle Forster Présidente • PS

Willy Sunier Vice-président • PLR

Roland Benoit 1^{er} assesseur • UDC

Maurane Riesen 2^{ème} assesseure • PSA

L'élection du Bureau en juin 2018 s'est déroulée en deux temps. Les fonctions de président et de 1^{ère} assesseure ont été définies en séance constitutive le mercredi 6 juin 2018. Les fonctions de vice-présidente et de 2^{ème} assesseur ont été déterminées le 27 juin 2018 lors de la première séance plénière de la législature.

Du 6 juin/27 juin au 31 décembre 2018, le Bureau du CJB était composé de:

Roland Benoit Président • UDC

Morena Pozner Vice-présidente • PS

Virginie Heyer 1^{ère} assesseure • PLR

Pierre Mercerat 2^{ème} assesseur • PSA

L'élection du Bureau comptabilisait les résultats suivants (24 membres présents le 6 juin et 23 membres présents le 27 juin):

Roland Benoit

Élu à la présidence par 23 voix

Morena Pozner

Élue à la vice-présidence par 21 voix

Virginie Heyer

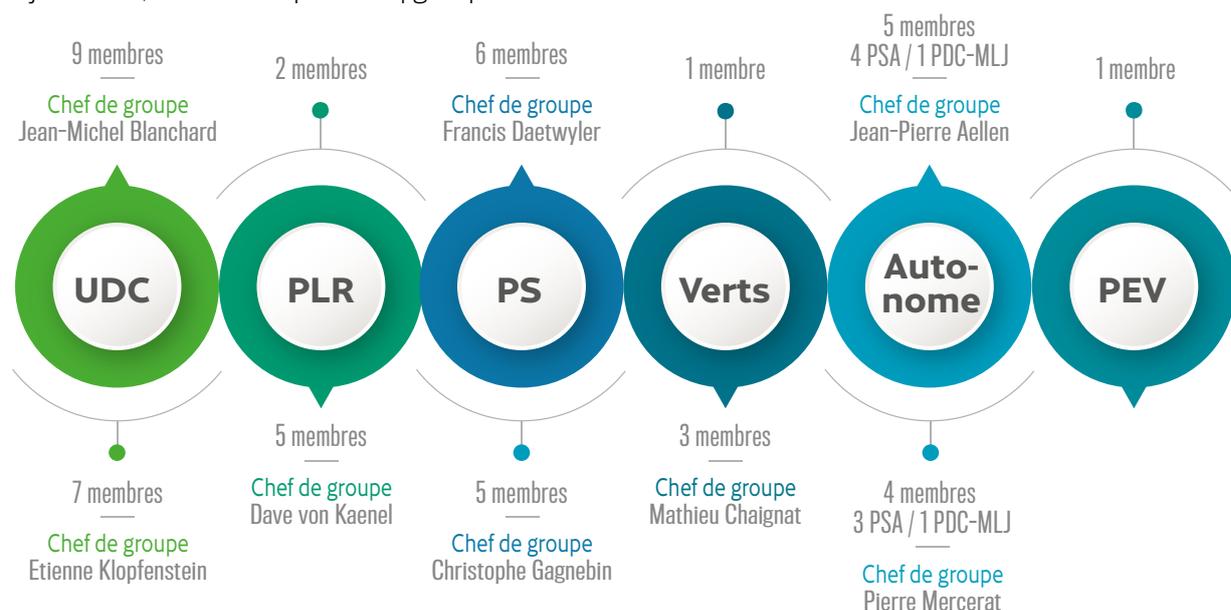
Élue à la fonction de 1^{ère} assesseure par 23 voix

Pierre Mercerat

Élu à la fonction de 2^{ème} assesseur par 12 voix

2.3 PLÉNUM

Le CJB comptait trois groupes et trois partis ne formant pas de groupes jusqu'au 31 mai 2018. Dès le 1^{er} juin 2018, le CJB comptait cinq groupes



La liste des membres du CJB figure à l'annexe 3 du présent rapport.

2.4 COMMISSIONS

Les commissions permanentes du CJB étaient présidées jusqu'au 31 mai 2018, par :

Culture

Jean-Pierre Aellen • PSA
Christophe Gagnebin • PS

Economie publique (ECO)

Etienne Klopfenstein • UDC
Pierre Mercerat • PSA

Institutions (INST)

Walter von Kaenel • PLR
Roland Benoit • UDC

Instruction publique (INS)

Peter Gasser • PSA
Michel Tschan • UDC

Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)

Roland Benoit • UDC
Martine Gallaz • PS

Police, affaires militaires et finances (POMFIN)

Jean-Michel Blanchard • UDC
Pierre Mercerat • PSA

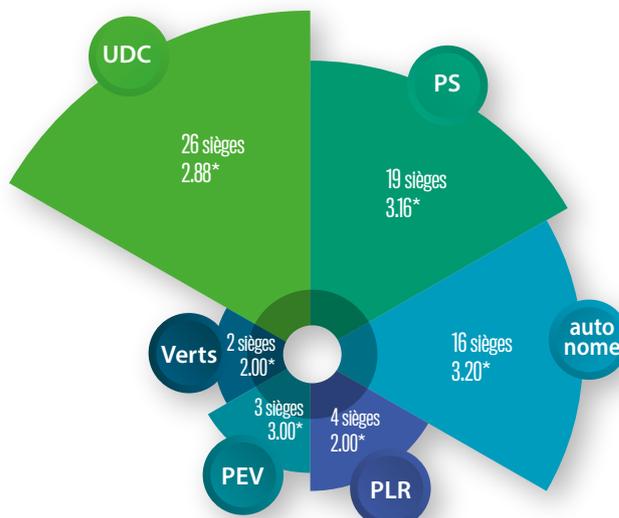
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)

Antoine Bigler • PS
Marcel Winistoerfer • PDC-MLJ

Travaux publics, transports et énergie (TTE)

Francis Daetwyler • PS
André Mercerat • UDC

Les groupes et partis étaient représentés comme suit :



*Nombre de sièges par élu-e (moyenne)

en couleur: Commission
en gras: Présidence
en standard: Vice-présidence

Puis, dès le 6 juin 2018, les commissions permanentes du CJB étaient présidées par :

Culture

Christophe Gagnebin • PS
Marcel Winistoerfer • PDC-MLJ¹

Economie publique (ECO)

Etienne Klopfenstein • UDC
François Gauchat • PLR

Institutions (INST)

Roland Benoit • UDC
Maurane Riesen • PSA

Instruction publique (INS)

Peter Gasser • PSA
Michel Tschan • UDC

Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)

André Mercerat • UDC
Morena Pozner • PS

Police, affaires militaires et finances (POMFIN)

Denis Gerber • PLR
Pierre Mercerat • PSA

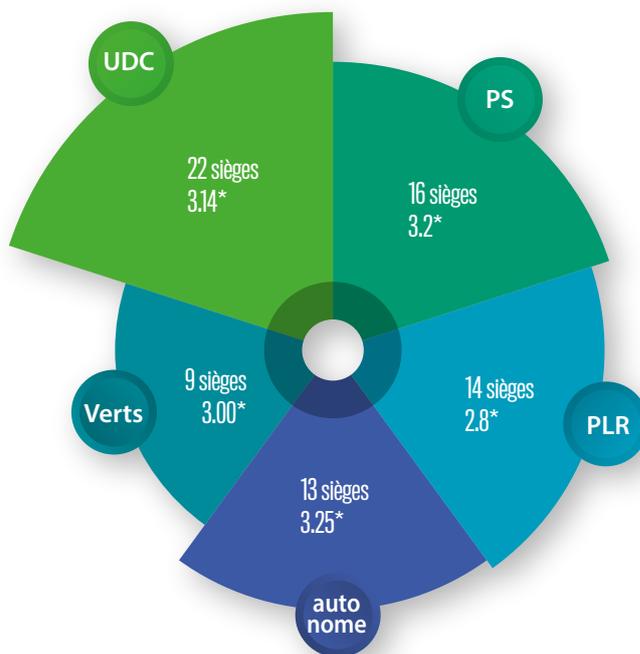
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)

Michel Ruchonnet • PS
Maxime Ochsenbein • UDC

Travaux publics, transports et énergie (TTE)

Moussia von Wattenwyl • Verts
André Mercerat • UDC

Les groupes et partis étaient représentés comme suit :

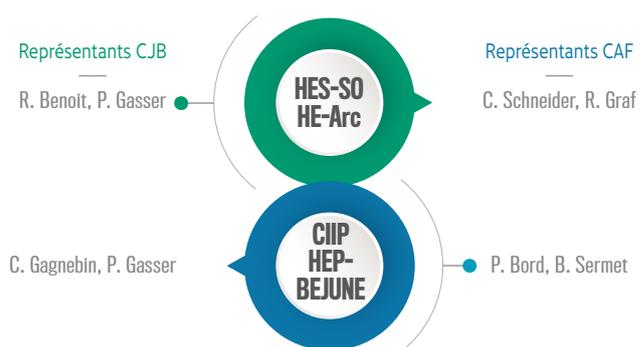


La composition des commissions figure à l'annexe 4 du présent rapport.

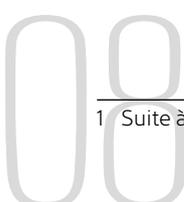
2.5 DÉLÉGATIONS

En vue de la préparation des séances des conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEP-BEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants de la commission INS dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés.

Les délégations étaient composées comme suit :



Etat au 31 décembre 2018



¹ Suite à la démission de Marcel Winistoerfer en novembre 2018, la vice-présidence a été reprise par Elisabeth Beck en janvier 2019.

Les membres du CJB sont délégués dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers: **Organes** —● Délégué-e(s) du CJB

Association Jura bernois.Bienne (Jb.B)

- ▶ **Commission politique et société**
● Roland Benoit
- ▶ **Commission politique économique régionale**
● Pierre Mercerat
- ▶ **Commission aménagement du territoire**
● Moussia von Wattenwyl et André Mercerat

Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)

- Patrick Tobler

Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS)

- Antoine Bigler

Comité de la Plateforme des Institutions pour enfants et adolescent (PIEA)

- Morena Pozner

Commission du Prix du CJB

- Christophe Gagnebin

Commission sécurité canton-communes

- Dave von Kaenel

Conférence Transjurassienne

- Pierre Mercerat

Conseil d'administration CIP

- Christophe Gagnebin

Conseil d'école ceff

- Denis Gerber

Conseil de fondation Mémoires d'Ici

- Christophe Gagnebin

Conseil de fondation FRI

- Maurane Riesen

Conseil de la formation professionnelle

- Tom Gerber

Conseil cantonal des transports

- François Gauchat

Coordination RCJU-CJB « délégitation jeunesse »

- André Mercerat

Délégitation HE-ARC

- Peter Gasser, Roland Benoit

Délégitation HEP/CIIP

- Christophe Gagnebin, Peter Gasser

Fondation pour la jeunesse du Jura bernois

- Cyprien Louis

Groupe de travail sur l'enseignement spécialisé

- Antoine Bigler

Groupe renforcement de l'apprentissage à Bienne

- Michel Tschan

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien

- Pierre Mercerat

Oustrail

- Francis Daetwyler

Région capitale suisse

- Cyprien Louis

Etat au 31 décembre 2018

Les élu-e-s du CJB sont par ailleurs membres à titre personnel d'une multitude d'organes et associations avec lesquels ils assurent une certaine coordination. Par exemple, le CJB peut compter sur le soutien de ses membres et députés au Grand Conseil: Virginie Heyer, Maurane Riesen, Moussia von Wattenwyl, Roland Benoit, Etienne Klopfenstein, Peter Gasser et Jean-Luc Niederhauser.



Tous les membres, lors de la séance constitutive du 6 juin 2018 à La Neuveville © Stéphane Gerber

2.6 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des commissions et des groupes de travail internes au CJB, dont il rédige les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), assure des tâches de soutien politique aux représentants des organes du CJB, le représente dans des groupes de travail régionaux, cantonaux et intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum, renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

En 2018, Le secrétariat général occupait 3 personnes pour 1.9 équivalents plein temps (EPT):

Kim Maradan (secrétaire générale, 100%), Jérôme Benoit (délégué du CJB à la culture, 50%) et Catherine Chapuis (secrétaire suppléante, 40%). Le poste d'assistante de la secrétaire générale a été repourvu en décembre 2018 avec la nomination de Madiana Vanndevoir pour une entrée en fonction au 1^{er} février 2019.

Le secrétariat général du CJB est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, à l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources (OBLR), hormis le poste du délégué à la culture qui est rattaché à la Direction de l'instruction publique. La supervision politique du secrétariat général incombe au Bureau du CJB.

3 SÉANCES

3.1 SÉANCES PLÉNIÈRES

Le CJB a tenu 13 séances plénières dont une séance commune avec le CAF le 6 novembre 2018. La participation moyenne aux séances plénières était de 21.85 membres sur un total de 24 soit un taux de participation de 91.03%. La liste des séances plénières figure en [annexe 5](#) du présent rapport.

3.2 SÉANCES DES COMMISSIONS

Bureau	13	(dont deux conférences des président-e-s)
Culture	13	
ECO	6	
INST	10	
INS	6	(dont une rencontre commune CJB-CAF)
JCE	5	
POMFIN	11	
SAP	5	
TTE	6	
TOTAL	75	

En [annexe 6](#) du présent rapport figurent des informations statistiques quant à la participation aux séances du plénum, du Bureau et des commissions.

En principe, les commissions rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui leur sont attribués. En 2018, les séances suivantes ont eu lieu :

08.03.18	Culture	▶ Courtelary Bernhard Pulver
08.03.18	INS	▶ Courtelary Bernhard Pulver
18.06.18	JCE	▶ La Neuveville Evi Allemann
22.10.18	POM	▶ Sonceboz Philippe Müller
26.10.18	ECO	▶ Malleray Christoph Ammann
30.10.18	SAP	▶ Tramelan Pierre Alain Schnegg
03.12.18	INST	▶ Berne DAJ (P.A. Schnegg, P. Müller, E. Allemann)
14.12.18	TTE	▶ Sonceboz Christoph Neuhaus

3.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de suivi de la mise en œuvre du projet statu quo+ s'est réuni une seule fois en 2018, encore sous la législature 2014-2018. Ce groupe est composé de l'ensemble des membres de la commission Institutions, de représentants du CAF, de la DBAJ et de la Chancellerie d'Etat. Il est présidé par le vice-chancelier David Gaffino. La composition de la commission Institutions figure à l'[annexe 4](#).

Le groupe de travail chargé de la création d'une commission du bilinguisme (représentant du CJB: Francis Daetwyler puis Christophe Gagnebin dès la nouvelle législature) s'est réuni à plusieurs reprises en 2018. Le rapport final de cette commission d'experts a été présenté en automne 2018 proposant toute une série de mesures dans le but d'améliorer le bilinguisme à l'échelle cantonale.

Les membres du CJB ont participé à de nombreuses autres séances dans le cadre de leurs fonctions. Dans le domaine culturel, nous pouvons donner comme exemple les entretiens de reporting des institutions culturelles d'importances régionales, au nombre de 12. Sur le plan institutionnel et dans le cadre de la votation relative à l'appartenance cantonale de Moutier, le CJB a participé, par l'entremise de sa présidente, Marcelle Forster, à une rencontre dans le cadre du rapport Grisel sur la réorganisation de l'administration décentralisée.

La liste des délégations figure aux [pages 8 et 9](#) du présent rapport.

4 SUBVENTIONS

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie et sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

4.1 SUBVENTIONS CULTURELLES

4.1.1 SUBVENTIONS PÉRIODIQUES ANNUELLES

Conformément à la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), à la stratégie culturelle du canton de Berne et à son propre concept culturel, le CJB soutient un certain nombre d'institutions et d'organisations culturelles par le biais de sub-

ventions périodiques annuelles. Ces institutions et organisations sont classées dans différentes catégories, selon leur nature, leur importance et leur rayonnement.

INSTITUTIONS D'IMPORTANCE NATIONALE²

Mémoires d'Ici, Saint-Imier	536'585
	436'585
Fondation Abbatiale de Bellelay	82'000
	82'000

INSTITUTIONS D'IMPORTANCE RÉGIONALE³

Bibliothèque régionale de Tavannes	38'500
	38'500
Bibliothèque régionale de La Neuveville	38'500
	38'500
Bibliothèque régionale de Saint-Imier	36'000
	36'000
Bibliothèque régionale de Moutier	43'000
	43'000
Café-Théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	15'910
	15'910
Centre culturel Le Royal, Tavannes	49'450
	49'450
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	72'000
	72'000
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	76'196
	75'680
Musée de La Neuveville	16'800
	16'800
Musée du Tour automatique et d'Histoire, Moutier	49'766
	49'766
Musée de Saint-Imier	68'960
	68'960
Revue Intervalles, Plateau de Diesse	36'000
	36'000

² Les deux institutions figurant dans cette catégorie sont assimilées à des institutions d'importance nationale, car elles sont nommément citées dans la stratégie culturelle du canton de Berne. A ce titre, l'intégralité de leur financement est prise en charge par le CJB.

³ Les douze institutions figurant dans cette catégorie bénéficient d'un financement tripartite (commune-siège, CJB, syndicat de communes Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture).

ORGANISATIONS CULTURELLES

fOrum culture (projet ARS), Tavannes	512'500
	512'500
Association Usinesonore, Valbirse	17'500
	22'500
Espace Noir, Saint-Imier	15'000
	15'000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA)	30'000
	30'000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000
	5'000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000
	7'000
Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)	55'000
	55'000
Atelier de Bruxelles	6'000
	24'000

INSTITUTIONS INTERJURASSIENNES

Union des chanteurs jurassiens	1'000
	0
Association La Nef, Le Noirmont	5'000
	5'000
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	7'500
	7'500
Orchestre des Jeunes de Suisse Romande, Yens	500
	0
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Auvernier	1'000
	1'000
Espace Les Halles, Porrentruy	10'000
	10'000
Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes)	18'000
	18'000
Société Jurassienne d'Emulation (y compris Dictionnaire du Jura)	24'000
	24'000
Association interjurassienne des centres culturels (AICC)	64'000
	27'750
Atelier de gravure, Moutier	60'000
	60'000
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	65'500
	65'500
Coordination jeune public, Moutier	77'500
	77'500
Bibliobus de l'Université populaire jurassienne	150'000
	136'000
Musée jurassien des Arts, Moutier	120'000
	120'000

Total

2018 **2'409'667**
2017 **2'282'401**

4.1.2 SUBVENTIONS UNIQUES AUX PROJETS

Le budget dont dispose annuellement le CJB sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) pour le soutien aux projets varie selon le bénéfice annuel de Swisslos et est calculé en fonction du pourcentage de la population du Jura bernois par rapport à la population totale du canton de Berne. En 2017, le calcul se basait sur un taux de 5,262%. En accord avec le Fonds du sport et le Fonds de loterie, un taux de 5,238% a été appliqué pour l'année 2018.

Conformément à l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (OStP), les subventions octroyées sont présentées séparément dans les comptes du Fonds.

Fonds d'encouragement des activités culturelles : part du Jura bernois	2018	2017	Ecart
Recettes			
Attribution Fonds de loterie (alimentation de CHF 11 millions x 5,238%)	576'180.00	631'440.00	- 55'260.00
Attribution fonds publics généraux (fonds publics du produit Encouragement des activités culturelles de CHF 47.223 millions x 5,238%)	2'473'540.74	2'469'403.98	4'136.76
Déduction: subvention d'exploitation versée à Mémoires d'ici	- 536'585.00	- 436'585.00	- 100'000.00
Déduction: subventions d'exploitation versées aux institutions de la sous-région Biel/Bienne-Jura bernois	- 541'082.00	- 541'082.00	-
Déduction: participation proportionnelle (5,238%) aux subventions d'exploitation versées à des institutions culturelles d'importance nationale (Musée suisse en plein air Ballenberg, Musée alpin, Bourse Suisse aux Spectacles)	- 118'116.90	- 87'086.10	- 31'030.80
Total recettes	1'853'936.84	2'036'090.88	- 182'154.04
Dépenses			
Subventions versées	2'005'615.30	2'069'703.80	- 64'088.50
Frais administratifs 5,238%	42'333.80	39'245.05	3'088.75
Total dépenses	2'047'949.10	2'108'948.85	- 60'999.75
Total recettes	1'853'936.84	2'036'090.88	- 182'154.04
Total dépenses	2'047'949.10	2'108'948.85	- 60'999.75
Excédent de recettes/dépenses	- 194'012.26	- 72'857.97	- 121'154.29
Etat de la fortune			
Fortune initiale	1'954'898.22	2'027'756.19	-72'857.97
Excédent de recettes/dépenses	- 194'012.26	- 72'857.97	- 121'154.29
Etat Fonds d'encouragement des activités culturelles: part du Jura bernois	1'760'885.96	1'954'898.22	- 194'012.26
Etat engagements ouverts	- 474'580.40	- 199'630.00	- 274'950.40
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles: part du Jura bernois	1'286'305.56	1'755'268.22	- 468'962.66

4.2 SUBVENTIONS DU FONDS DE LOTERIE

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.2.1 BILAN 2018

Solde du Fonds de loterie à fin 2017 ⁴	3'718'434.60
Recettes Fonds de loterie en 2018 (5.238%)	+ 1'810'000.00
Dépenses en 2018 ⁵	- 828'329.20
Total 1: avoir brut à disposition au 31.12.2018	4'700'105.40
Engagements 2014-2018 ⁶	- 1'154'800.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2018	3'545'305.40

4.2.2 SUBVENTIONS PROMISES PAR GENRE DE PROJETS

En 2018, le CJB a octroyé 41 subventions à prélever sur le Fonds de loterie. La moitié des subventions, à savoir 21, ont été accordées dans les domaines de la protection des monuments historiques et de la protection du patrimoine.

Les subventions pour la protection des monuments historiques représentent le 45% du total des montants promis en 2018 avec 433'500 francs sur un total de 951'544.20 francs. La protection du patrimoine totalise 67'220 francs, la culture (projets d'investissement) comptabilise 230'860 francs puis viennent les projets d'utilité publique ou de bienfaisance et la promotion du tourisme pour des montants de 54'124.20 et 43'220 francs.

Genre	Nombre	Montants octroyés 2018	Comparaison avec 2017
Culture (projets d'investissements)	4	230'860.00	22'630.00 / 3 projets
Protection des monuments historiques	11	433'500.00	895'500.00 / 10 projets
Protection du patrimoine	10	67'220.00	63'730.00 / 10 projets
Protection de la nature	-	-	20'000.00 / 1 projet
Protection de l'environnement	-	-	-
Secours en cas de catastrophe	-	-	-
Aide au développement	2	122'620.00	-
Sciences et publications	-	-	-
Tourisme	4	43'220.00	36'560.00 / 5 projets
Transports publics	-	-	-
Economie	-	-	-
Projets d'utilité publique ou de bienfaisance	10	54'124.20	57'023.20 / 7 projets
TOTAL	41	951'544.20	1'095'443.20 / 36 projets

4 Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 31.12.2017.

5 Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

6 Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

4.2.3 EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

En 2018, le CJB a donc engagé des promesses de subventions pour un montant total de 951'544.20 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes / dépenses
2007	1'791'900.00	35	726'260.00	+ 1'065'640.00
2008	1'748'532.00	42	1'259'648.00	+ 488'884.00
2009	1'713'147.00	67	2'773'539.50	- 1'060'392.50
2010	1'732'050.00	54	1'723'259.00	+ 8'791.00
2011	1'647'482.00	54	1'103'090.00	+ 544'392.00
2012	1'413'366.00	83	1'675'162.00	- 201'796.00
2013	1'334'228.00	74	1'837'090.00	- 502'862.00
2014	1'450'449.00	86	1'695'597.50	- 245'148.50
2015	1'503'000.00	110	1'614'958.00	- 111'958.00
2016	1'480'000.00	46	1'280'737.50	+ 199'262.50
2017	1'900'000.00	36	1'095'443.20	+ 804'556.80
2018	1'810'000.00	41	951'544.20	+ 858'455.80

4.3 SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 200'000 francs. Pour les sommes allant au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

4.3.1 BILAN 2018

Solde Fonds du sport à fin 2017	2'818'637.39
Recettes Fonds du sport en 2018 (5.238%)	+ 290'000.00
Alimentation 2017 rétroactive par le Fonds du sport (5.262% de 1'000'000) ⁷	+ 52'600.00
Dépenses en 2018	- 574'431.00
Total 1: avoir brut à disposition au 31.12.2018	2'586'806.39
Engagements 2014-2018	- 777'720.00
Total 2: avoir net à disposition au 31.12.2018	1'809'086.39

⁷ Ce montant constitue la réserve (en proportion de la population du Jura bernois) constituée en vue de la candidature de la Suisse aux Jeux Olympiques 2026 qui a finalement été refusée par le canton du Valais en juin 2018.

4.3.2 SUBVENTIONS PROMISES PAR GENRE DE PROJETS

En 2018, le CJB a octroyé 129 subventions à prélever sur le Fonds du sport. Plus d'un tiers des décisions, à savoir 46, ont été accordées dans le domaine des manifestations sportives. La promotion de la relève pour le sport de masse arrive en deuxième position, suivie de l'acquisition de matériel de sport avec respectivement 43 et 24 décisions.

Les subventions pour la construction et l'entretien d'installations sportives représentent 37% du total des montants promis en 2018 avec 209'640 francs sur un total de 567'176 francs. Les manifestations sportives totalisent 187'500 francs, suivies par la promotion de la relève pour le sport de masse et les mesures particulières de promotion du sport qui représentent 44'727 francs et 43'280 francs. La promotion de la relève pour le sport de haut niveau comptabilise 36'944 francs, l'acquisition de matériel de sport 28'660 francs et les cours un montant de 16'425 francs.

Genre	Nombre	Montants octroyés 2018	Comparaison avec 2017
Construction et entretien d'installations	9	209'640.00	742'170.00 / 6 projets
Acquisition et réparation de matériel de sport	24	28'660.00	62'930.00 / 30 projets
Manifestations sportives	46	187'500.00	153'170.00 / 38 projets
Cours des associations	2	16'425.00 ⁸	8'479.15 / 2 projets
Promotion de la relève pour le sport de masse	43	44'727.00	48'366.00 / 45 projets
Promotion de la relève pour le sport de haut niveau	1	36'944.00	39'255.00 / 1 projet
Mesures particulières de promotion du sport	4	43'280.00	33'650.00 / 2 projets
TOTAL	129	567'176.00	1'088'020.15 / 124 projets

4.3.3 EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

En 2018, le CJB a donc engagé des promesses de subventions pour un montant total de 567'176 francs.

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes / dépenses
2007	743'062.00	66	534'407.00	+ 208'655.00
2008	726'397.00	70	398'760.00	+ 327'637.00
2009	712'470.40	97	908'668.60	- 196'198.20
2010	708'875.00	91	714'796.10	- 5'921.10
2011	685'960.00	79	268'588.70	+ 417'371.30
2012	985'800.00	99	414'311.00	+ 571'489.00
2013	979'820.00	128	345'433.55	+ 634'386.45
2014	726'100.00	117	367'935.80	+ 358'164.20
2015	775'544.00	141	982'277.85	- 206'733.85
2016	560'000.00	129	398'782.65	+ 161'217.35
2017	420'000.00	124	1'088'020.15	- 668'020.15
2018	342'600.00	129	567'176.00	- 224'576.00

⁸ La contribution par participant et par leçon a été augmentée de 5.00 francs à 10.00 francs

5 AFFAIRES DES COMMISSIONS

5.1 AFFAIRES DU BUREAU

Le Bureau prépare les affaires soumises au CJB. Il les attribue aux commissions concernées et peut émettre des propositions. Il se réunit au moins une fois par mois pour établir l'ordre du jour des séances plénières et conduit les séances du CJB. Le Bureau se charge également d'organiser les Conférences des président-e-s, réunissant chaque président-e de commission et les membres du Bureau afin de faire le point sur les objectifs de législature, entre autres. Le Bureau dirige également le secrétariat général du CJB et supervise la rédaction du présent rapport annuel.

Le Bureau gère la communication externe du CJB, à savoir la rédaction des communiqués de presse et l'organisation des conférences de presse (pour plus d'informations, voir le [chapitre 8](#) sur la communication du CJB). Le Bureau entretient également des contacts réguliers avec le CAF (pour plus d'informations, voir le [chapitre 6](#) sur la collaboration avec le CAF).

5.1.1 PRÉPARATION DE LA LÉGISLATURE 2018-2022

L'année 2018 a constitué une période charnière entre deux législatures. Après douze ans passés à s'investir pour le développement de notre région et la défense des intérêts de la minorité francophone, plus de la moitié des membres fondateurs du CJB ont tiré leur révérence en mai 2018.

Le CJB remercie sincèrement Marcelle Forster, Martine Gallaz, Jean-Pierre Aellen, Antoine Bigler, Jean-Michel Blanchard, Francis Daetwyler, Jean-Marc Knuchel, Didier Lecomte, Béat Scheidegger, Willy Sunier et Walter von Kaenel, de leur implication et de leur dévouement au service du Jura bernois.

Le Bureau s'est occupé d'organiser la transition entre les deux législatures en convoquant notamment les chefs de groupes pour préparer la composition des nouvelles commissions et les présidences de ces dernières. Un travail administratif conséquent a également été réalisé afin d'accueillir les nouveaux membres au sein de l'institution.

La séance constitutive s'est tenue le mercredi 6 juin 2018 et a permis de constituer partiellement le Bureau, avec la nomination de Roland Benoit à la fonction de président et de Virginie Heyer à la fonction de 1^{ère} assesseuse. En raison de désaccords politiques, les fonctions de vice-présidente, assurée par Morena Pozner et de 2^{ème} assesseur, assurée par Pierre Mercerat, ont été attribuées lors de la première séance plénière de la nouvelle législature. Le Bureau a donc fonctionné avec une composition partielle durant un mois.

5.1.2 OBJECTIFS DE LÉGISLATURE

L'entrée dans une nouvelle législature a permis de redéfinir de nouveaux objectifs en fonction des expériences passées et des projets à venir. Cet exercice est réédité tous les quatre ans, lors du changement de législature. Les commissions et le Bureau se sont donc attelés à la fixation d'objectifs et de mesures relatifs à leurs propres secteurs d'activités. Ces derniers ont été analysés lors de la Conférence des président-e-s en décembre 2018. Le programme de législature a été finalisé début 2019 et permettra donc de disposer d'un fil rouge jusqu'en 2022.

5.1.3 IDENTITÉ VISUELLE ET COMMUNICATION

En 2017, le CJB et le CAF ont entrepris des démarches communes afin de revoir leur identité visuelle, consistant en une refonte complète des logos et sites internet. Les premiers nommés, proposant un design épuré mais représentatif des contours de notre région, ont été validés en juin 2018 puis appliqués dès septembre 2018. L'élaboration des nouveaux sites internet a débuté en automne 2018 avec la présentation de différentes maquettes. Les démarches sont donc actuellement en cours; le CJB et le CAF devraient voir naître une toute nouvelle identité visuelle des deux Conseils en 2019.

5.2 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTITUTIONS (INST)

5.2.1 AVENIR INSTITUTIONNEL

Sur le plan institutionnel, l'avenir de l'appartenance cantonale de Moutier préoccupe bien entendu le CJB et la région dans son ensemble. Suite au vote du 18 juin 2017 durant lequel la majorité des Prévôtois s'est prononcée en faveur d'un rattachement à la République et canton du Jura, plusieurs recours ont été déposés auprès de la Préfecture du Jura bernois. Cette dernière a rendu son verdict en date du 5 novembre 2018; le scrutin du 18 juin 2017 a été invalidé. Quelques temps après cette annonce, plusieurs recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif cantonal, contre la décision de la Préfète du Jura bernois. L'instance juridique devrait se prononcer d'ici l'été 2019.

Egalement dans le cadre de la votation de Moutier et sous l'égide de la Confédération, les gouvernements bernois et jurassien ont adopté une «Charte prévôtoise» rappelant les principes élémentaires du dialogue politique et de la cohésion sociale. La possibilité de signer cette Charte a également été ouverte au CJB ainsi qu'à d'autres institutions et personnes privées. Le CJB s'est prononcé en faveur de la signature de cette Charte, encourageant ses membres à entreprendre la même démarche.

A la suite de la votation du 18 juin 2017, le CJB a été amené à participer à plusieurs séances relatives au projet «Denis Grisel» sur la réorganisation de l'administration décentralisée. Aucun scénario concret n'a été présenté jusqu'à présent, uniquement les méthodes de travail et les principaux axes de développement ont été détaillés. Le CJB a également été informé du projet «Stephan Michel» visant à mettre en place un concordat entre les cantons de Berne et du Jura. Ce dernier sera signé par les parties prenantes lorsque l'avenir de Moutier sera connu.

La commission Institutions et la Délégation bernoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) se sont rencontrées en novembre 2018 afin d'échanger principalement sur l'avenir des filières de formation, lié notamment à la réorganisation future de l'administration décentralisée (projet «Denis Grisel» mentionné ci-dessus). Cette rencontre a permis de déterminer six principes à considérer dans les réflexions relatives à la réorganisation des filières d'études tels que la garantie du bien-être des apprenant-e-s ou le maintien, voire le renforcement, du modèle de bilinguisme par immersion.

En décembre 2018, la commission Institutions a rencontré la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ), dans sa nouvelle composition (Pierre Alain Schnegg, Philippe Müller et Evi Allemann). Cette rencontre a permis de faire le point sur les affaires en cours (avenir de la commune de Moutier et développement du statut particulier).

5.2.2 STATU QUO+

Le 20 février 2015, le président de la commission Institutions, Walter von Kaenel, a participé aux côtés des représentants de la DAJ et de la Chancellerie d'Etat à la conférence de presse annonçant la décision du Conseil-exécutif (arrêté n°128/2015 du 11 février 2015) de mettre en œuvre une partie des recommandations contenues dans le rapport final sur le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal, appelé projet statu quo+.

Suite à cet arrêté du Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat a mis sur pied une structure de mise en œuvre du statu quo+ composée de différents groupes de travail. La commission Institutions du CJB a ainsi nommé des délégués du CJB dans les différents groupes de travail afin de contribuer à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport. A noter que le projet statu quo+ comporte un groupe de suivi, composé de membres du CJB (commission Institutions), du CAF et de représentants de la Chancellerie d'Etat. Ce dernier se réunissant une à deux fois par année pour faire le point sur l'état d'avancement des différentes recommandations à réaliser.

Les années 2016 et 2017 ont permis de mettre en œuvre nombre de recommandations telles que le poste de délégué à la culture au 1^{er} janvier 2016. En 2017, une commission d'experts sur le bilinguisme, pilotée par le conseiller aux Etats Hans Stöckli, a vu le jour afin d'étudier les possibilités de développement du bilinguisme au sein du canton de Berne. Francis Daetwyler puis Christophe Gagnebin ont représenté le CJB au sein de cette commission. Le CJB a ensuite été consulté en 2018 sur le rapport de cette commission d'experts présentant la démarche adoptée ainsi que les mesures découlant du baromètre du bilinguisme (questionnaire) et des ateliers thématiques rassemblant des personnes de différents milieux ayant attrait au bilinguisme.

Le CJB s'est positionné en faveur du rapport final de la commission d'experts, en soutenant particulièrement le changement de paradigme à savoir de porter l'image du bilinguisme au niveau cantonal puis national pour que le canton de Berne soit reconnu comme étant bilingue. L'introduction d'une loi cantonale sur le bilinguisme a également été saluée. Dans sa prise de position, le CJB a notamment relevé que le renforcement du bilinguisme passe effectivement par le domaine de la formation mais l'apprentissage de la langue doit rester un choix individuel.

Enfin, toujours dans le cadre du projet statu quo+, le CJB avait pris position sur la modification de l'ordonnance sur le statut particulier (OStP) en 2017. Cette dernière a été approuvée par le gouvernement en mai 2018 conférant au CJB ainsi qu'au CAF davantage de compétences dans des procédures de nomination à certains postes de l'administration cantonale bernoise.

La révision de cette ordonnance tient également compte de l'extension du périmètre d'action du CAF aux communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, préavisée favorablement par le CJB en 2017.

5.2.3 CHANCELLERIE D'ETAT

Durant le premier semestre 2018, le CJB a participé, par l'entremise de sa présidente, Marcelle Forster, à la procédure de nomination d'un nouveau vice-chancelier francophone en remplacement de Michel Walthert, prenant sa retraite à fin juin 2018. David Gaffino, secrétaire général du CAF, a été nommé au poste de vice-chancelier francophone et a débuté ses fonctions au 1^{er} août 2018. La candidature de David Gaffino a été soutenue à l'unanimité par le CJB.

5.2.4 ASSOCIATION JURA BERNOIS.BIENNE

A fin octobre 2018, la nouvelle association de communes, nommée Jura bernois.Bienne (Jb.B), a vu le jour suite au processus de réflexion sur la réorganisation des associations régionales du Jura bernois. L'association Jb.B est le fruit de la fusion entre la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB),

l'Association régionale Jura bernois-Bienne (ARJB) et l'Association Centre-Jura. Jb.B est constituée de plusieurs commissions dans lesquelles le CJB est pour la plupart représenté :

Commission Politique économique régionale (COM-PER)

Pierre Mercerat représentant du CJB

Commission Aménagement du territoire et développement territorial durable (COM-AT)

Moussia von Wattenwyl et André Mercerat représentants du CJB

Commission Politique et société (COM-POL)

Roland Benoit représentant du CJB

Commission Réseau de centres (COM-CENTRES)

Aucun-e représentant-e du CJB

Commission Communes solidaires (COM-SOLI)

Aucun-e représentant-e du CJB

5.2.5 STATISTIQUES RÉGIONALES

A la suite de la décision du gouvernement jurassien de résilier la convention de prestations, conclue en 2007 avec le Conseil-exécutif bernois et la Fondation interjurassienne pour la statistiques (Fistat), le CJB et le CAF publient depuis 2017 les statistiques pour le Jura bernois et l'arrondissement Biel/Bienne déterminées sur la base d'un catalogue de statistiques proposé par le canton de Berne. Ces dernières sont également disponibles sous forme d'atlas permettant ainsi de disposer de données cartographiées. Du nombre d'habitants en passant par les emplois dans diverses branches et l'hébergement touristique, les statistiques mises à disposition permettent de disposer d'un aperçu chiffré des activités globales dans notre région.

5.3 AFFAIRES DE LA COMMISSION ECONOMIE PUBLIQUE (ECO)

5.3.1 STRATÉGIE ÉCONOMIQUE 2030 DU JURA BERNOIS

En 2018, le CJB a soutenu politiquement la Chambre d'économie publique (CEP) dans l'élaboration de la nouvelle Stratégie économique 2030 du Jura bernois. Ce concept doit permettre à notre région de fonctionner comme une entité cohérente et unie pour mieux exister sur la scène cantonale, nationale voire internationale.

Huit axes stratégiques sont développés mettant notamment en exergue la spécificité industrielle et technologique historique du Jura bernois, mais pas que. En effet, la formation, l'agriculture et la biodiversité, le tourisme, entre autres, font partie prenante de cette nouvelle stratégie.

5.3.2 PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET PROJETS NPR

La Nouvelle politique régionale (NPR) aide les régions dites périphériques (de montagne, rurales et frontalières) en permettant d'améliorer les conditions cadres pour les activités économiques (entrepreneuriat), de promouvoir l'innovation, de générer de la valeur ajoutée et d'encourager durablement la compétitivité dans ces régions. La NPR vise également à soutenir la création et la pérennisation des places de travail dans les régions.⁹

Le Jura bernois faisant partie du périmètre de la NPR, différents projets peuvent être soutenus par ce programme.

Les projets sont d'abord déposés auprès de l'Association Jura bernois. Bienne. Après instruction, les projets sont soumis au CJB respectivement à la commission ECO pour évaluation et préavis auprès du beco qui statue in fine sur les décisions de financement.

En 2018, le CJB a préavisé favorablement deux projets déposés dans le cadre de la NPR :

- « Réorganisation touristique du Vallon de Saint-Imier », déposé par Jura bernois Tourisme, pour un montant de 250'000 francs. Ce projet visant à mettre en place une gouvernance touristique entre les différents partenaires privés et publics dans le but de professionnaliser l'accueil et le suivi de groupes et finalement de développer de nouveaux produits.

- « Etude de faisabilité pour la relance touristique du site de Bellelay », déposé par Jura bernois Tourisme et l'Interprofession de la Tête de Moine, pour un montant de 30'000 francs. Ce projet visant à étudier les possibilités de développement de l'offre touristique et culturelle du site de Bellelay, connu pour son Abbaye et sa Tête de Moine.

Le programme de mise en œuvre (PMO) NPR pour la présente période s'étend jusqu'à la fin de l'année 2019. Afin de préparer la prochaine phase, à savoir 2020-2023, plusieurs démarches ont été entreprises en 2018 avec notamment la création d'un groupe de travail initié par l'Association Jb.B. Les acteurs régionaux de la NPR, dont fait partie le CJB, ont donc contribué à l'élaboration du PMO NPR 2020-2023 pour la région Jura bernois. Ce dernier sera validé et envoyé au beco en 2019, permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives au Jura bernois dans le plan de mise en œuvre cantonal.

5.3.3 PROJETS INTERREG FRANCE-SUISSE

Les programmes Interreg visent à développer la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale aux frontières internes et externes de l'Union européenne. La Suisse est associée à ces programmes depuis 1994.

Le canton de Berne, et plus particulièrement sa partie francophone présente dans l'Arc jurassien, participe au programme Interreg V France-Suisse. Ce dernier s'inscrit dans une coopération entre les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Les cantons de Neuchâtel, Jura, Fribourg, Valais, Vaud et Genève participent également à ce programme.

Le CJB est impliqué dans ce programme grâce au statut particulier dont il bénéficie. En effet, il y représente le canton de Berne pour tous les aspects techniques des projets (avis métier, contact avec les porteurs de projets, etc.). Tout comme les projets NPR (voir point 5.3.2) le CJB, respectivement la commission ECO, statue sur toutes les demandes et émet un préavis à l'intention du beco qui statue in fine sur les décisions de financement.

⁹ Regiosuisse – Fiche d'information sur la Nouvelle politique régionale (NPR).

En 2018, le CJB a traité six dossiers dont quatre ont été instruits dans le cadre du programme Interreg V France-Suisse :

- Choix d'itinéraire de montagne (CIME) visant à créer des méthodes et des outils de logiciels d'aide à la décision pour les professionnels de la montagne ;
- Cap-Forêt permettant de développer et de tester un réseau de mesures et de suivi des écosystèmes forestiers, via l'utilisation de différents capteurs ;
- INTEROP portant sur le développement d'une solution dédiée aux entreprises actives dans la sous-traitance leur permettant de gérer en temps réel leurs moyens de production ;
- Territoires dansés en commun (TDC) consiste en un projet d'éducation artistique et culturelle en danse.

Finalement, dans le cadre du projet Interreg « Covoiturage dans l'Arc jurassien », initié en 2011, le président de la commission ECO du CJB, accompagné de la secrétaire générale, remet chaque année un prix à une entreprise du Jura bernois dans le cadre de la participation au Challenge Covoiturage, organisé chaque année au mois de novembre. Les gagnants sont récompensés par un bon gastronomique dans un établissement de la région.

5.4 AFFAIRES DE LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVOYANCE SOCIALE (SAP)

5.4.1 AIDE AUX PERSONNES DÉPENDANTES

En 2016, la Direction de la SAP a informé le CJB qu'une réorganisation de l'aide aux personnes dépendantes devenait nécessaire dans le Jura bernois, due à la suppression de la distinction entre substances licites et illicites dans le reste du canton. Deux variantes ont ensuite été proposées par la SAP, à savoir une solution particulière pour le Jura bernois ou le transfert du mandat des institutions régionales à Santé bernoise, responsable de l'aide aux personnes dépendantes pour le reste du canton. La commission SAP s'est ensuite prononcée en faveur d'une solution particulière pour le Jura bernois et la reprise du mandat de prestations par la Fondation Contact Jura bernois.

En août 2017, la Direction de la SAP a fait part à la commission SAP du CJB et à une délégation du CAF de son choix quant à l'avenir de l'aide aux personnes dépendantes dans le Jura bernois. La Direction de la SAP a privilégié l'intégration de la Fondation Contact Jura bernois dans les structures cantonales, à savoir Santé bernoise et Contact Berne. A la suite de cette annonce, un groupe

5.3.4 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

La commission ECO a traité différents dossiers de consultation en 2018 pour ensuite établir des prises de position, avalisées en séance plénière.

Le CJB s'est par exemple prononcé sur le document de travail « Tourisme BE 2025 » en appuyant particulièrement la position de Jura bernois Tourisme dans ce dossier.

Dans un tout autre registre, le CJB s'est positionné en faveur de la nouvelle mouture du Plan sectoriel Biodiversité en rappelant que d'un point de vue général, la situation est préoccupante en matière de biodiversité et qu'il est important que des démarches soient entreprises pour préserver les différents écosystèmes. Pour ce faire, des moyens financiers doivent naturellement être débloqués en conséquence.

Finalement, le CJB s'est positionné contre la modification de la loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers proposant un modèle de concession en remplacement du système actuel d'arrondissements. Pour des raisons notamment sécuritaires (transfert de responsabilités des installations aux propriétaires des bâtiments) et tarifaires (hausse des prix), le CJB a transmis une prise de position négative à la Direction de l'économie publique.

d'accompagnement, formé de représentants du CJB (représentante: Morena Pozner), du CAF, de la Fondation Contact Jura bernois, de Contact Berne et de Santé bernoise, a été constitué dans le but de suivre la transition de la Fondation Contact Jura bernois dans les structures cantonales.

Le transfert effectif a eu lieu le 1^{er} juillet 2018.

Les fondations Contact et Santé bernoise proposent dès lors leurs services dans l'ensemble du canton, y compris dans le Jura bernois.

Malgré une prise de position négative quant au format de réorganisation choisi par la SAP, le CJB constate, avec une certaine satisfaction, que la prise en charge de ces deux fondations ne fait pas de distinction entre les substances légales et illégales. Cette réorganisation ayant été considérée comme étant un succès, le groupe de travail, dans lequel le CJB était représenté, a été dissout au début de l'année 2019.

5.4.2 BILINGUISME HOSPITALIER

En janvier 2018, une délégation du CJB et du CAF a rencontré le Directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale, Pierre Alain Schnegg, afin d'aborder la thématique du bilinguisme en milieu hospitalier. Cette rencontre a permis de faire le point sur les conditions du bilinguisme dans les soins, tel qu'exigé par la loi sur les soins hospitaliers (LSH) dans certains établissements de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne et à l'Hôpital de l'Île à Berne. Il s'agissait notamment de déterminer comment soutenir les hôpitaux dans leurs efforts et comment répondre aux plaintes de certains patients. Un communiqué de presse commun de la Direction de la SAP, du CJB et du CAF a été publié en date du 15 février 2018, faisant suite à cette rencontre.

5.4.3 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION - AFFAIRES SOCIALES

En 2018, le CJB a pris position à plusieurs reprises sur les affaires sociales. Nous pouvons tout d'abord citer la révision totale de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc) sur laquelle le CJB a été invité à émettre un avis dans un délai très court. Pour établir sa prise de position, le CJB s'est basé sur les travaux réalisés par les Services sociaux du Jura bernois ainsi que la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE). Après analyse des documents de consultation, le CJB n'a pas accepté la révision de l'OASoc dans son intégralité pour différentes raisons telles que l'abaissement des dix aux cinq caisses maladie les meilleures marché comme référence pour la couverture intégrale des primes des bénéficiaires de l'aide sociale.

En septembre, le CJB s'est également prononcé au sujet de la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR). Cette révision de loi s'inscrit dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (projet NABE). Ce projet mentionne, entre autres, la volonté de simplifier les structures et d'intégrer rapidement les personnes admises à titre provisoire et les personnes réfugiées. Le CJB s'est prononcé en faveur de cette consultation, moyennant quelques remarques. Nous pouvons par exemple citer la répartition des personnes requérantes, réfugiées ainsi que des personnes admises provisoirement. Cinq périmètres ont été définis dont celui regroupant le Seeland et le Jura bernois. Le CJB a relevé que lors de l'appréciation des critères d'intégration, il faut tenir compte du fait que ce périmètre comporte deux communautés linguistiques. Afin de faciliter l'apprentissage des langues, il est important que les personnes placées restent dans l'une ou l'autre

communauté linguistique, sans devoir changer de lieu durant la phase d'intégration. Dans le cas où un certain nombre de transferts devaient être inévitables, le CJB a demandé à ce que le délai fixé pour l'atteinte des critères d'intégration soit prolongé en conséquence.

Le CJB s'est par ailleurs prononcé sur la modification de la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc). De manière générale, il a été rappelé l'importance de respecter la notion de territorialité des langues afin de ne pas péjorer l'offre dans la partie francophone du canton. Le CJB a également relevé qu'il n'était pas concevable d'obliger les diverses institutions d'accueillir des cas exceptionnels au sein de leurs infrastructures. En effet, la plupart des institutions ne sont tout simplement pas équipées en conséquence pour accueillir des cas exceptionnels. Il est donc préférable de privilégier en premier lieu la mise à disposition du nombre adéquat de places d'accueil et d'ensuite envisager, lors de cas exceptionnel, le placement d'urgence.

Finalement, le CJB a également été consulté sur la révision partielle de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) et la nouvelle ordonnance de Direction sur le système des bons de garde (ODBG). Dans l'ensemble, le CJB a préavisé favorablement ces deux consultations permettant l'introduction des bons de garde répondant aux besoins actuels des familles en matière d'accueil extrafamilial.

5.5 AFFAIRES DE LA COMMISSION JUSTICE, AFFAIRES COMMUNALES ET AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES (JCE)

5.5.1 DISSOLUTION DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE DU JURA BERNOIS

Suite au plan d'allègement 2018, respectivement aux mesures financières prises par le canton, toutes les commissions de jeunesse se sont vues retirer leur subventionnement. La Commission de la jeunesse du Jura bernois étant bien sûr impactée par ces mesures financières, a été dissoute à fin 2017. Afin d'assurer une certaine continuité, la commission JCE du CJB a repris une partie des tâches de la Commission de la jeunesse du Jura bernois telles que le versement de subventions aux projets de jeunes/d'organisations de jeunesse et le soutien au délégué interjurassien à la jeunesse dans l'exercice de sa fonction.

En termes de subventionnement, la commission JCE a donc hérité du fonds restant de la Commission de la jeunesse s'élevant à environ 25'000 francs à fin 2017. Durant l'année 2018, sept projets ont bénéficié d'un soutien. Un rapport annuel d'utilisation est adressé chaque année à l'Office des mineurs attestant la bonne utilisation du fonds.

5.5.2 DÉLÉGATION INTERJURASSIENNE À LA JEUNESSE

Le CJB soutient et cofinance l'action du délégué interjurassien à la jeunesse qui a été institué à son initiative. Depuis 2017, l'ensemble des communes francophones du Jura bernois participe au financement du poste de délégué, à hauteur de 60 centimes par habitant. Le délégué à la jeunesse développe des projets pour les jeunes, collabore avec les centres de jeunesse régionaux et soutient les communes du Jura bernois dans leur politique de la jeunesse.

En février, le président de commission, Roland Benoit, et la secrétaire générale se sont rendus à Courtelary pour la séance annuelle des activités du délégué interjurassien à la jeunesse en présence des représentants du Service de l'action sociale du canton du Jura. Cette rencontre a permis de parcourir le rapport d'activités du délégué jeunesse, retraçant l'ensemble des activités entreprises durant l'année 2017. Chaque commune reçoit ensuite un exemplaire de ce bilan leur permettant de constater l'ensemble des actions mises en place en faveur des jeunes et des centres de jeunesse.

Le projet de Cyberparlement, déjà évoqué les années précédentes, reste toujours d'actualité et devrait davantage évoluer en 2019.

5.5.3 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

La commission JCE a traité différents dossiers de consultation en 2018 pour ensuite établir des prises de position, avalisées en séance plénière.

Le CJB a notamment été consulté sur la modification de la loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA) proposant un remaniement des domaines entre les directions. Cette modification de loi concerne particulièrement le CJB en termes d'organisation puisque le fonctionnement de ses propres commissions se base étroitement sur les directions cantonales.

Le CJB s'est positionné en faveur de cette modification de loi. Cependant, il relève l'importance de la compréhension, par chaque direction cantonale, des spécificités francophones. La Conférence de coordination francophone (COFRA) mise en place il y a quelques années par la Direction de l'instruction publique constitue un excellent exemple. Il a notamment été rappelé l'importance de pouvoir disposer, dans chaque direction cantonale, d'un état-major francophone ou du moins d'un relais francophone, ceci s'inscrivant notamment dans la démarche globale du canton de promouvoir la notion de bilinguisme.

Le CJB a également pris connaissance du rapport établi par le Conseil-exécutif relatif à l'établissement des bases légales nécessaires à l'introduction des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et de l'édiction des plans. Le CJB a établi une réponse positive quant à cette consultation en relevant cependant que le dépôt des permis de construire doit pouvoir rester un service public gratuit, notamment si des citoyens ne disposent pas du matériel nécessaire pour déposer ces dossiers électroniquement.

Finalement, le CJB a préavisé favorablement le Plan directeur 2018 en rappelant que le réseau de transport de marchandises doit rester efficace et durable et que l'accès des régions (spécifiquement le Jura bernois) à ce réseau doit rester attractif. Ces remarques faisant notamment allusion aux restrictions annoncées par CFF Cargo pour le transport marchandises.

5.6 AFFAIRES DE LA COMMISSION POLICE, AFFAIRES MILITAIRES ET FINANCES (POMFIN)

5.6.1 FONDS DU SPORT ET FONDS DE LOTERIE

La commission POMFIN a préavisé chaque mois à l'intention du plénum des subventions prélevées sur le Fonds du sport dans le but de soutenir la construction d'installations sportives, l'achat de matériel sportif, l'organisation de manifestations sportives, la promotion de la relève pour le sport de masse et le sport de haut niveau ainsi que les cours des associations dans le Jura bernois (pour plus d'informations voir le [chapitre 4](#)).

Le processus est le même pour les subventions du Fonds de loterie octroyées dans le but de soutenir, entre autres, la restauration de monuments historiques et patrimoniaux ainsi que divers projets d'utilité publique dans le Jura bernois.

La commission POMFIN a pris connaissance de la nouvelle mouture de la Directive relative à l'ordonnance sur le Fonds du sport permettant, entre autres, d'augmenter le soutien aux événements organisés dans le canton de Berne par des entités/associations/fédérations extérieures au canton, de 33% à 50% du montant déterminant. Le soutien est également augmenté pour les

événements organisés à l'extérieur du canton par des entités/associations/fédérations bernoises puisque la subvention peut dorénavant s'élever à 100% du montant déterminant.

5.6.2 RÉVISION DE LA LOI CANTONALE SUR LES JEUX D'ARGENT (LCJAR)

En juin 2018, la population suisse a largement plaidé en faveur de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) par 72.9%. Cette dernière entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions transitoires de la LJAr, les cantons disposent de deux ans pour adapter leur législation au nouveau droit fédéral. Le canton de Berne a dès lors entrepris les démarches nécessaires dans la révision de ses bases légales, en premier lieu de la loi sur les loteries (LLot). Dès août 2018, le CJB a été intégré dans le processus, lui permettant d'être entendu par rapport à ces diverses demandes et revendications dans la révision de LLot, qui sera par la suite renommée LCJAR – loi cantonale sur les jeux d'argent.



Course des pavés, Trail de 7 lieues



Trail du Jura bernois

La révision de cette loi constitue l'une des plus importantes consultations pour le CJB puisqu'elle comporte toutes les dispositions relatives à l'octroi de subventions, domaine dans lequel le CJB dispose de compétences décisionnelles.

En décembre 2018, avant la mise en consultation officielle (février-mai 2019), le CJB a été pré-consulté sur la nouvelle mouture de la LCJAR et a pu faire part de ses demandes de modifications/d'ajouts en vue de la phase de consultation en 2019. Le dossier est donc en cours et sera repris en 2019.

5.6.3 AVENIR DE L'ANCIEN FOYER D'ÉDUCATION DE PRÊLES

En 2018, sur l'initiative de la Direction de la POM, le canton a décidé d'ouvrir un centre de retour qui accueillerait les requérants d'asile devant quitter la Suisse. Ce dernier sera localisé dans l'Ancien Foyer d'éducation de Prêles. En automne 2018, les préparations étaient en cours afin de pouvoir accueillir entre 350 et 450 personnes dès l'été 2019. L'arrivée d'une telle infrastructure a suscité un grand nombre de questionnements au sein de la population alentour; de ce fait, plusieurs séances ont dû être organisées par le canton afin de répondre au mieux aux inquiétudes de la population. Cette affaire est donc en cours et devra se préciser durant l'année 2019.



5.6.4 CONSULTATIONS ET PRISES DE POSITION

La commission POMFIN a été consultée sur un bon nombre de dossiers en 2018. Citons l'exemple de la révision 2020 de la loi sur le personnel pour laquelle le CJB a rendu un préavis positif. Cette dernière concernait principalement l'instauration de « l'horaire de travail fondé sur la confiance » au sein de l'administration cantonale pour certaines classes de traitement. Ce modèle est déjà appliqué tant dans le domaine privé que dans le domaine public, notamment à l'échelon fédéral, et permet d'instaurer un rapport de confiance entre l'employé(e) et l'employeur tout en adaptant certaines prestations principalement en termes de traitement annuel, de caisse de pension et de vacances.

Le CJB a par ailleurs été consulté sur la modification de la loi sur le repos pendant les jours fériés officiels pour laquelle un préavis positif a été transmis à la Direction de la POM. En effet, la présente révision de loi visait à élargir les compétences des communes en leur permettant, à titre exceptionnel, d'autoriser des activités lors de jours dits « de grande fête » (Vendredi Saint, Pâques, l'Ascension, le Jeûne fédéral et Noël). Cette modification de loi permettait simplement de prendre en compte les évolutions sociétales de ces dernières années.

5.7 AFFAIRES DE LA COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE (INS)

5.7.1 PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

Dans le cadre d'une séance commune réunissant la commission Instruction publique du CJB (INS), la commission Formation Santé-social du CAF (CoForS) et la Conférence de coordination francophone (COFRA), les adaptations relatives au Plan d'études romand (PER) ont été abordées. Cette rencontre a permis de parcourir en détail les différentes évolutions, en relation notamment avec la mise en œuvre du plan d'études alémanique (Lehrplan 21) en août 2018.

Le CJB et le CAF seront amenés à prendre position en 2019 sur les adaptations du PER comprenant notamment les modifications de la grille horaire, le renforcement du domaine médias, informatique et technologies de l'information et de la communication (MITIC), la diminution du nombre de rapports d'évaluation et la diminution du volume de devoirs à domicile.

5.7.2 PLACES DE TRAVAIL ET D'APPRENTISSAGE FRANCOPHONES

En mars 2018, une délégation du CJB et du CAF a rencontré l'Office du personnel du canton, rattaché à la Direction des finances. Cette rencontre a permis d'aborder la problématique des places de travail et d'apprentissage francophones au sein de l'administration cantonale mais également d'un point de vue global au niveau du canton. Les discussions ont été constructives; la délégation de l'Office du personnel a pris connaissance des inquiétudes du CJB et du CAF, par exemple lors de la mise au concours de postes au sein de l'administration cantonale comportant des disparités entre les versions alémaniques et francophones des descriptifs de poste, notamment pour ce qui est du niveau de langue exigé. Des dispositions relatives aux places de travail et d'apprentissage francophones devraient être introduites dans la nouvelle Stratégie du personnel. Cette rencontre a également permis de rappeler l'importance des impulsions données par chaque Direction cantonale en termes d'engagement de personnel francophone, à l'instar de la Direction de l'instruction publique comptant une proportion importante de francophones au sein de ses différents offices.

La commission a continué son travail en faveur de l'apprentissage francophone, à Bienne principalement, qui souffre d'un déficit de places pour de jeunes francophones. Le CJB est représenté par Michel Tschan au sein du groupe de travail du CAF actif dans ce domaine.

5.7.3 FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

En 2018, le CJB a été consulté sur la modification de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP). Il s'est positionné en faveur de la révision du financement des APP, plus particulièrement les frais liés au corps enseignant, qui impliquait davantage les communes dans ce processus en préconisant le modèle de prise en charge des coûts par les communes à la fois solidaire et fondé sur le principe de causalité. Le CJB a rappelé qu'il serait important de pouvoir disposer d'un indicateur, sous forme d'indice social par exemple, permettant de comparer les différentes régions du canton. En effet, certaines communes (notamment Bienne pour sa multi-culturalité) seraient plus défavorisées que d'autres par le principe de causalité.

5.7.4 CENTRE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La commission Instruction publique a été reçue en début d'année par le directeur du Centre d'orientation professionnelle de Tavannes, Monsieur Adriano Cattaneo. Cette rencontre a permis d'apprendre davantage sur le fonctionnement de l'OP, ses buts et missions.

Dès l'automne 2018, le CJB a suivi le dossier relatif au déménagement de l'OP de Tavannes à Tramelan, les actuels locaux devant subir une hausse substantielle des charges de location. Dès 2020, le Centre d'orientation professionnelle du Jura bernois devrait être relocalisé dans les locaux du Centre interrégional de perfectionnement (CIP).

5.7.5 BILINGUISME UNIVERSITAIRE

En 2016, le CJB et le CAF avaient initié une démarche commune auprès de l'Université de Berne afin de favoriser le bilinguisme allemand – français au sein de l'institution. Une rencontre avec le rectorat de l'université, les présidentes des deux conseils et leurs secrétaires généraux respectifs avait eu lieu en septembre 2016 afin de sensibiliser le rectorat de l'université à l'importance d'un bilinguisme français – allemand et de proposer des pistes concrètes d'améliorations.

Depuis, le CJB ne peut que se réjouir des efforts consentis par l'Université de Berne en débutant par l'engagement d'une déléguée aux affaires francophones, en la personne de Simone Hebeisen. Le CJB et le CAF sont régulièrement informés des avancées des différents travaux qui consistent principalement à traduire différents textes et documents dans l'optique d'offrir un

meilleur service aux étudiant-e-s francophones. En 2018, nous pouvons notamment relever la traduction en français du recueil des textes législatifs de l'Université de Berne et la mise sur pied de différents ateliers (thématique: dossiers de candidatures, entretiens d'embauche, etc.) en français, en collaboration avec le service de carrières de l'Université.

5.7.6 HES-SO, HEP-BEJUNE ET HE-ARC

En vue de la préparation des séances des conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc, HEP BEJUNE et CIIP), le CJB désigne des représentants de la commission INS dans deux délégations au sein desquelles le CAF et la COFRA sont également représentés. La délégation HE-Arc est composée de Roland Benoit et de Peter Gasser pour le CJB. La responsabilité organisationnelle de cette délégation incombe à la secrétaire générale du CJB. La délégation

HEP-BEJUNE/CIIP est composée de Christophe Gagnebin et de Peter Gasser pour le CJB. La responsabilité organisationnelle de cette délégation incombe à la secrétaire générale du CAF, Stéphanie Bailat.

Chaque année, le CJB et le CAF sont consultés par la Direction de l'instruction publique sur les autorisations de dépenses pour la HEP-BEJUNE et pour la HE-Arc. Dans une prise de position commune, le CJB et le CAF ont accepté les deux projets d'arrêtés réglant la participation financière 2019 du canton de Berne à la HE-Arc et à la HEP-BEJUNE. Il a notamment été relevé les nombreux défis qui s'imposent à la HEP-BEJUNE pour les prochaines années (travaux d'accréditation institutionnelle, réformes du PER, etc.) en saluant également les efforts engagés dans le développement d'une filière bilingue, émanant d'un long processus et de rapprochements entre la HEP-BEJUNE et la PHBern.

5.8 AFFAIRES DE LA COMMISSION CULTURE

5.8.1 SUBVENTIONS CULTURELLES

La commission Culture a préavisé chaque mois à l'intention du plénum des subventions culturelles prélevées sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC) afin de soutenir la création, la diffusion et la médiation culturelles dans le Jura bernois (pour plus d'informations, voir le [chapitre 4.1](#)).

Jamais encore depuis la création du CJB une année n'avait été si prolifique en termes de dépenses culturelles, preuve du foisonnement artistique caractérisant la région;

L'enveloppe budgétaire attribuée pour 2018 a été entièrement consommée. Parmi les principaux projets soutenus en 2018 figurent le festival Usinesonore, qui a fait un retour fracassant sur le devant de la scène à La Neuveville après quelques années de veille, les Estivales musicales de Court, devenues au fil des ans un acteur-clé de la scène musicale régionale, ou encore le festival des Transphoniques à Saint-Imier, nouveau venu sur cette dernière. Des efforts financiers conséquents ont par ailleurs été consentis pour le projet de transformation du musée de Saint-Imier, avec à la clef une nouvelle muséographie et l'aménagement d'un nouvel espace muséal consacré aux troupes jurassiennes. Un soutien important a aussi été accordé à une production théâtrale intitulée « Mo(r)tel 18 », montée autour du recueil de nouvelles du même nom ou presque publié en 2015 et inspiré d'un ancien motel aujourd'hui

transformé en atelier d'architecture du côté de La Neuveville. Une aide conséquente au développement a par ailleurs été octroyée à un projet de documentaire du cinéaste Blaise Droz. Parmi les autres soutiens alloués, on citera encore le festival de BD Tramlabulle, un projet de design mobilier d'un jeune créateur de Nods ou l'édition d'une BD historique d'un jeune bédéiste talentueux du Plateau de Diesse.

5.8.2 INSTITUTIONS CULTURELLES D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Après l'entrée en vigueur en 2016 des contrats de prestations conclus avec les douze institutions du Jura bernois considérées comme d'importance régionale (liste exhaustive au [point 4.1.1](#)), l'année 2018 a été l'occasion, d'une part, de tirer un nouveau bilan de leurs activités et, d'autre part, de mener à bien les négociations en vue du renouvellement desdits contrats pour la période de subventionnement allant de 2020 à 2023. S'agissant du bilan, le constat est le même ou presque qu'en 2017, avec des objectifs atteints, voire dépassés, tant du point de vue artistique que financier. La fréquentation reste globalement bonne, ce qui démontre l'intérêt de l'offre culturelle de la région. A noter toujours les efforts particuliers consentis par les institutions en termes de médiation culturelle, notamment du point de vue scolaire, une thématique particulièrement chère au CJB. Seul bémol, le répondant de la part des

écoles secondaires vis-à-vis de l'offre de médiation culturelle proposée par les institutions du Jura bernois, qui n'est malheureusement toujours pas à la hauteur des attentes. Une analyse plus fine devra être menée pour mieux en cerner les raisons. Du point de vue financier, les institutions ont une nouvelle fois présenté des comptes équilibrés et font preuve d'une gestion financière saine. En résumé, comme en 2017, on peut donc sans ambages affirmer qu'elles sont gérées avec grand professionnalisme et diligence. L'année 2018 a en outre été marquée par les négociations menées avec les partenaires contractuels des douze institutions (CJB, communes-sièges, syndicat de communes Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois), qui ont abouti à des hausses substantielles des subventions annuelles pour certaines d'entre elles, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020.



(fOrum culture) L'endroit des fraises sauvages, cabane © Clément Martin

5.8.3 FONDATION DE L'ABBATIALE DE BELLELAY

Suite à la médiation menée avec succès par Mario Annoni entre 2016 et 2017, un groupe de travail a été mis en place dans le courant de l'année 2018. Placé sous la houlette de l'ancien procureur du Jura bernois Pascal Flotron, ce groupe de travail a été chargé de préparer la transition vers la nouvelle structure de la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay, qui devra à l'avenir englober, outre les arts visuels, les activités musicales, touristiques et culturelles. Il devra notamment soumettre au CJB un projet de nouveau contrat de prestations tenant compte de cette évolution ainsi qu'une planification financière pour les années 2020 à 2023.

5.8.4 FONDATION MÉMOIRES D'ICI

Principale institution archivistique et culturelle du Jura bernois, Mémoires d'Ici s'est une nouvelle fois acquittée de ses missions avec brio en 2018, en partie aussi grâce à la hausse de 100'000 francs de sa subvention annuelle obtenue depuis cette année, qui lui a notamment permis de créer un poste d'agent-e documentaire et ainsi de mieux faire face à l'importante hausse des demandes du public, que ce soit au centre de recherches ou à distance. L'institution se prépare désormais à relever son prochain défi majeur, qui consistera à étendre notablement la surface de ses locaux de stockage.

5.8.5 MISE EN RÉSEAU DES ARTS DE LA SCÈNE (FORUM CULTURE, EX-ARS)

Confié au fOrum culture dès 2016, le projet de mise en réseau des arts de la scène consiste à promouvoir la culture dans l'Arc jurassien, en particulier dans le Jura bernois, à Bienne et dans le canton du Jura, par le biais de mesures visant à rassembler les forces culturelles de la région, à piloter et accompagner des projets favorisant son développement culturel, notamment le réseau des arts de la scène, et à faire le lien entre les acteurs culturels et politiques.

L'année 2018 a été très riche en événements pour le fOrum culture, avec notamment la réalisation du premier volet des spectacles hors les murs, qui a vu trois productions itinérantes pensées par des créatrices et créateurs régionaux et présentées en appartement sillonnant le territoire. A noter que ce volet a rencontré un magnifique écho non seulement dans la région, mais aussi bien au-delà de ses frontières, avec notamment plusieurs articles qui

y ont été consacrés dans la presse romande et notamment dans le journal Le Temps. Le fOrum culture a également poursuivi en 2018 ses actions de médiation, mettant notamment sur pied le projet Habitat dansé, destiné à un public senior et co-construit avec la Cie de danse berlino-biennoise Asphalt Piloten, et proposant une nouvelle fois toute une série de cours de formation ainsi que de sensibilisation à la médiation culturelle. Dans l'idée d'enrichir continuellement la scène culturelle régionale, le fOrum culture a par ailleurs décidé, dès le mois de janvier 2018, d'inviter à intervalles réguliers des artistes extérieurs à la région en leur confiant la mission de monter des projets avec des acteurs et actrices culturels du

cru. Le premier projet à voir le jour dans ce cadre est le fruit d'une collaboration entre la metteuse en scène genevoise Floriane Facchini et plusieurs artistes régionaux ainsi que le festival jeune public Espacestand à Moutier. Enfin, une évolution des plus réjouissantes est à signaler pour l'un des instruments-phare du fOrum culture, en l'occurrence l'agenda culturel culturoscopE, qui s'étendra dès 2019 au territoire du canton de Neuchâtel également.

5.8.6 NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE D'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE DANS LE JURA BERNOIS POUR LA LÉGISLATURE 2018-2022

Le Conseil du Jura bernois s'est doté depuis le mois de juin 2018 d'une feuille de route en matière d'encouragement à la culture dans le Jura bernois, pour les années 2018 à 2022. Cette feuille de route remplace l'ancien concept culturel de l'institution, datant de 2007 déjà. Après avoir défini le cadre politique, financier et légal dans lequel doit se mouvoir la politique culturelle régionale et cerné un peu plus précisément les différents enjeux culturels auxquels la région va être confrontée dans les années à venir, ce document fait la part belle à un certain nombre de priorités stratégiques, que le CJB souhaite mettre en œuvre pour la législature allant de 2018 à 2022. Parmi ces priorités, on retrouve la mémopolitique, ou politique de la mémoire, avec en première ligne évidemment des institutions archivistiques telles que Mémoires d'Ici et le CEJARE, ainsi que le renforcement des collaborations entre les mondes de la culture, de l'économie et du tourisme. Il est à signaler que la réalisation d'une telle priorité passera nécessairement par des partenariats avec les organes régionaux représentatifs de ces domaines, à l'instar de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et Jura bernois Tourisme (JbT). Parmi les autres priorités, il y a aussi la volonté de consolider et/ou développer les coopérations (supra)régionales, d'étoffer l'offre de médiation culturelle et d'encourager plus particulièrement la culture numérique.

5.8.7 ABONNEMENT CULTUREL 20 ANS 100 FRANCS

L'année 2018 a également été l'occasion pour le Conseil du Jura bernois, en compagnie du reste de la partie francophone du canton de Berne ainsi que des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg, de s'associer au projet d'abonnement culturel 20 ans 100 francs. Pour la modique somme de 100 francs, cet AG culturel, qui se limitait au canton du Valais jusqu'au 31 août 2018,

offre la possibilité aux jeunes de moins de 21 ans de bénéficier gratuitement de l'offre culturelle proposée par toutes les institutions culturelles partenaires du projet. Depuis le 1^{er} septembre 2018, le territoire de validité de l'abonnement s'est donc étendu aux cantons susmentionnés ainsi qu'à l'ensemble de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Une bonne vingtaine d'institutions culturelles de cette région fait pour l'heure partie de l'aventure, un chiffre que le CJB espère bien sûr voir croître dans les années à venir, afin d'étoffer encore l'incroyable richesse de l'offre culturelle ainsi proposée aux jeunes Romands dans le cadre de cet abonnement.

5.8.8 EDUCATION & CULTURE DANS LE JURA BERNOIS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les mesures découlant du programme Education & Culture dans le Jura bernois, comme par exemple les bons culturels, les projécoles, le programme MUS-E et le concours tête-à-tête, relèvent de la compétence financière du CJB. Ce dernier se réjouit de pouvoir contribuer par ce biais au renforcement de la médiation culturelle dans le Jura bernois, un renforcement qui s'est également poursuivi en 2018. Le CJB est notamment très heureux de constater que l'outil des bons culturels, qui ont notamment pour but d'encourager les enseignantes et enseignants ainsi que les directions d'école de tous les degrés scolaires à réaliser des projets culturels et des sorties avec des classes ou des groupes dans le cadre de l'enseignement obligatoire ou facultatif, est un instrument de plus en plus sollicité par les écoles dans le Jura bernois.

5.8.9 MÉDIATION POUR LE DOSSIER DES GRANDES ORGUES DE LA COLLÉGIALE DE MOUTIER

En août 2018, le Conseil du Jura bernois, par l'intermédiaire du président de la commission Culture et du délégué à la culture, a mis en place une médiation entre le Conseil de Paroisse de Moutier et l'Association des Grandes Orgues, suite à des différends dans le projet d'extension des Grandes Orgues. Projet auquel un financement de 100'000 francs de la Ville de Moutier et de 100'000 francs du CJB a été attribué, sous différentes conditions. Cette médiation a finalement permis de déboucher, à terme, sur un compromis entre les différentes parties prenantes permettant ainsi de reprendre les travaux d'extension.



Tavannes Watch & Co © Stéphane Gerber

5.9 AFFAIRES DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET ÉNERGIE (TTE)

5.9.1 EAU ET DÉCHETS

En début d'année, le CJB a pris position sur deux objets relatifs à l'Office des eaux et des déchets (OED). Tout d'abord, il a été question de la modification de la loi sur l'alimentation en eau (LAEE) concernant le Fonds pour l'alimentation en eau, utilisé afin d'alléger la charge des services des eaux qui disposent d'une infrastructure coûteuse et d'encourager la coopération régionale. Actuellement, ce Fonds ne dispose pas d'assez de ressources pour verser les subventions prévues par la loi. De ce fait, le CJB s'est positionné en faveur d'une augmentation des redevances de concessions uniques et annuelles permettant ainsi de retrouver un socle de base solide pour ce fonds.

Pour ce qui est du second objet, le CJB a pris position sur la modification de la loi cantonale sur la protection des eaux (LCPE) et sur le Fonds d'assainissement destiné aux divers travaux de construction et d'agrandissement dans les stations d'épuration, entre autres. Contrairement au premier objet cité précédemment, le Fonds d'assainissement comptabilise de plus en plus de réserves; les dépenses étant moins élevées que les redevances comptabilisées. Afin de stabiliser la fortune de ce fonds, le CJB a préconisé de diminuer les redevances prélevées auprès des exploitants.

5.9.2 ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

En début de législature, la nouvelle composition de la commission TTE s'est attelée à la modification de la loi sur la régie des mines (LRéMi) portant sur deux éléments n'étant actuellement pas régis dans les bases légales: l'extraction de matières premières minérales dans des cavités souterraines et l'utilisation de ces cavités souterraines à des fins de décharges. Le Conseil du Jura bernois s'est positionné en faveur de cette révision de loi; cette dernière s'inscrivant pleinement dans les actions de développement durable. Le CJB a toutefois relevé que la présente loi ne devait pas préteriter l'utilisation de carrières à ciel ouvert (telles que « Les Combattes » à Tramelan et « Vorberg » à la Montagne de Boujean) qui constituent des infrastructures importantes pour l'extraction de diverses matières.

5.9.3 PONTS ET CHAUSSÉES

La commission TTE reçoit une fois par année le responsable de l'arrondissement d'ingénieur en chef III pour le Jura bernois, en la personne de Cédric Berberat. Cette rencontre permet de faire le point sur les différents travaux dans la région pour ce qui est du génie civil, du revêtement routier, des ouvrages d'art et des parois anti-bruit.

Les travaux prévus pour 2019 et les années suivantes ont également été mentionnés.

5.9.4 TRAFIC FERROVIAIRE

En matière de trafic ferroviaire, plusieurs prises de position ont été rédigées en 2018. Le CJB a été approché en début d'année par la commune de Renan désirant trouver une solution pour pallier au manque d'accessibilité de la gare du fait de la hauteur des quais, couplée avec le type de train qui circule dans le Vallon de Saint-Imier. Suite à cette prise de contact, le CJB a écrit à l'Office des transports pour lui faire part des désagréments auxquels doivent faire face les usagers de la gare de Renan et de la ligne complète avec notamment des retards et suppressions systématiques provoqués par le manque de voies de croisement.

Concernant le trafic grandes lignes, le CJB a pris position concernant la concession sur le trafic ferroviaire grandes lignes mise en consultation par l'Office fédéral des transports (OFT). Le CJB

a pris acte de la proposition de l'OFT de répartir cette concession entre les CFF et le BLS et a rappelé qu'il acceptait la classification de la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds dans le réseau régional tout en rappelant que le volume et la qualité de l'offre actuelle doivent être au minimum maintenus.

Finalement, une prise de position commune CJB-CAF a été établie dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Le CJB et le CAF ont constaté avec inquiétude que l'offre ferroviaire de la ligne du Pied du Jura s'est détériorée avec l'application du projet « Léman 2030 ». La crainte portée par les deux Conseils était que, à terme, l'Arc jurassien ne dispose plus de liaisons directes, sans changement de train, vers les aéroports de Zurich et de Genève.

5.9.5 TRANSPORT MARCHANDISES

Suite aux restructurations annoncées par CFF Cargo dans le secteur du trafic marchandises, le CJB a adressé un courrier au Directeur des travaux publics, des transports et de l'énergie, Christoph Neuhaus, pour lui faire part de ses inquiétudes. En effet, la filiale CFF prévoit de se repositionner en remplaçant progressivement le trafic par wagons isolés par un regroupement des points de desserte. Le Jura bernois faisant partie des régions périphériques du canton, il est bien sûr concerné par cette restructuration pour ce qui est notamment des points de chargement CFF Cargo aux gares de Tavannes, Tramelan et des Reussilles. Ce dossier est actuellement en cours, le CJB prend régulièrement contact avec les services concernés.

6 COLLABORATIONS AVEC LE CAF

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) sont considérés comme des institutions sœurs puisqu'elles sont toutes deux nées du statut particulier dont bénéficie la région du Jura bernois et l'arrondissement Biel/Bienne. Les deux institutions disposent de compétences et objectifs différents mais elles sont régies par les mêmes bases légales à savoir la loi et l'ordonnance sur le statut particulier (LStP et OStP). Le CAF constitue donc un des partenaires privilégiés du CJB, raison pour laquelle les secrétariats généraux, les commissions et les pléniums se rencontrent régulièrement pour traiter des affaires communes.

Le présent chapitre fournit des exemples de collaborations entre les deux institutions, certains dossiers ayant déjà été cités dans les chapitres précédents.

6.1 SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX

Après plus de neuf ans passés à la tête du secrétariat général du CAF, David Gaffino a été nommé vice-chancelier francophone du canton de Berne, succédant ainsi à Michel Walthert en date du 1^{er} août 2018. Une nomination hautement saluée par le CJB qui a soutenu à l'unanimité la candidature de David Gaffino à cette fonction.

En septembre 2018, la nouvelle secrétaire générale du CAF, Stéphanie Bailat, est entrée en fon-

ction. Titulaire d'un master of arts en lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel et bénéficiant de plusieurs années d'expérience en matière de gestion de projet dans l'administration publique, Stéphanie Bailat a brillamment repris le flambeau du secrétariat général du CAF permettant ainsi de continuer, voire même de renforcer les excellentes collaborations entre les deux Conseils.

6.2 RELATIONS ENTRE LES BUREAUX ET LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX

Les Bureaux et les président-e-s se rencontrent en fonction des besoins. Ils préparent notamment la séance plénière commune et la communication y relative.

Une rencontre de la présidente du CAF, Pierrette Berger-Hirschi et du président du CJB nouvellement élu, Roland Benoit, a eu lieu le 20 juin 2018 au siège du CJB à La Neuveville. Cette séance a permis un premier échange de vues au sujet des relations entre le CJB et le CAF et des différents dossiers en commun. Cette rencontre avec les

président-e-s est organisée chaque année puisque la présidence au CJB change tous les ans.

Les secrétariats généraux sont en contacts réguliers pour les dossiers et prises de position en commun. Des jours fixes entre les secrétaires générales et le président de la COFRA sont organisés à intervalles réguliers afin de faire le point, entre autres, sur les dossiers relatifs à la formation, à la langue et à la culture dans la partie francophone du canton.

6.3 RELATIONS ENTRE LES COMMISSIONS

Les commissions INS et CoForS se réunissent régulièrement en séances communes, en principe au moins une fois par année. En 2018, les commissions se sont réunies au mois de mars pour une séance annuelle avec le Directeur de l'instruction publique, Bernhard Pulver. Puis, une seconde fois au mois de septembre en présence de représentants de la COFRA. Cette rencontre était principalement dédiée aux adaptations du Plan d'études romand (détails sous le [point 5.7.1](#)).

Comme mentionné au [point 5.7.6](#), le CJB et le CAF disposent de deux délégations constituées de deux représentants de chaque Conseil pour le suivi des affaires traitées par les comités stratégiques des hautes écoles intercantionales, la HE-Arc et la HEP-BEJUNE actives dans la partie francophone du canton de Berne, ainsi que pour le suivi des affaires de la CIIP, ce qui contribue à intensifier la collaboration et le suivi des dossiers.

6.4 SÉANCE PLÉNIÈRE COMMUNE

Les membres du CJB et du CAF ont pris part à la séance plénière commune du mardi 6 novembre 2018, au CIP à Tramelan. La plupart des thématiques traitées ont déjà été abordées dans les chapitres précédents de ce rapport annuel. Nous pouvons néanmoins rappeler l'importance du développement et de l'évolution de l'identité visuelle des deux Conseils, avec la création de nouveaux logos en 2018 et le rafraîchissement des sites internet prévus pour 2019. Le bilinguisme au sein de l'Université de Berne faisait bien sûr partie des points traités à l'ordre du jour; pour rappel, les démarches entreprises en 2016 auprès de l'établissement universitaire émanaient d'une volonté commune des deux Conseils d'y faire évoluer le bilinguisme allemand-français. L'ouverture de la filière ES Santé aux étudiants des autres cantons a également été abordée. Cette dernière n'était

jusqu'à présent ouverte qu'aux ressortissant-e-s bernois-e-s. Il s'agit donc d'un point positif pour la région, permettant notamment d'augmenter les effectifs des classes et de finalement perdurer la filière. Les membres du CJB et du CAF se sont également réjouis du développement des subventionnements croisés CJB-CAF en matière culturelle. A noter que ce type de subventions fait partie intégrante du nouveau concept culturel du CJB. Le succès grandissant du forum culture et la nécessité de la pérennisation de son financement ont été relevés, ainsi que la rénovation du Théâtre Palace et son inauguration à la fin de l'année 2018.



Conférence de presse du 31 mai 2018 à l'Abbatiale de Bellelay © Stéphane Gerber

7 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES

7.1 COLLABORATIONS INTERCANTONALES BILATÉRALES

Le CJB entretient des relations avec les cantons voisins, en particulier avec le canton du Jura et le canton de Neuchâtel, dans divers domaines.

Le CJB et le canton du Jura cofinancent l'action du délégué interjurassien à la jeunesse. Ce dernier développe des projets pour les jeunes et/ou portés par les jeunes dans le Jura bernois et le canton du Jura.

Le CJB et le canton du Jura collaborent étroitement pour le financement des associations sportives interjurassiennes telles que le Giron jurassien des clubs de sports de neige ou encore Swiss Volley région Jura – Bienne, pour ne citer que ces deux exemples. La procédure commune d'octroi

des subventions prévoit que les dossiers des associations intercantonales doivent être déposés auprès de la Commission consultative du sport du canton du Jura qui en fait l'instruction administrative. Les montants accordés par le CJB et le canton du Jura sont ensuite répartis en proportion de l'appartenance cantonale des membres desdites associations.

Pour rappel, le CJB s'est engagé pour un soutien durable aux Jardins musicaux, qui se sont développés avec succès dans le Val-de-Ruz et dans le Jura bernois en collaboration avec le canton de Neuchâtel et le Parc régional Chasseral, pour la concrétisation des projets de « bal(l)ades » musicales.

7.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES ET TRANSFRONTALIÈRES MULTILATÉRALES

Le CJB siège au comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) destiné à fournir des éléments permettant une analyse de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Le CJB y délègue son représentant en la personne de Pierre Mercerat.

Le CJB représente le canton de Berne, principalement au niveau technique, auprès de l'association **arc**jurassien.ch, qui réunit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Créée en 2008, l'association a pour mission de renforcer la coopération intercantonale et transfrontalière dans l'Arc jurassien. Le CJB participe, par l'entremise de sa secrétaire générale, aux travaux de la Coordination régionale Interreg (CRI), aux divers comités tech-

niques, aux séances de secrétariat et aux séances du comité d'**arc**jurassien.ch.

Le CJB est l'interlocuteur principal pour le canton de Berne d'**arc**jurassien.ch et des porteurs de projets transfrontaliers dans le cadre du programme Interreg V 2014-2020. Le CJB participe également au comité de pilotage du projet Interreg de covoiturage dans l'Arc jurassien. Le CJB émet systématiquement un préavis à l'intention du beco sur les projets Interreg concernant le Jura bernois.

Le CJB participe en tant que membre sans droit de vote à l'assemblée générale et au groupe de contact de l'association Région capitale suisse, où il peut nouer des contacts avec les représentants des cantons, villes et régions membres.

8 COMMUNICATION

Le CJB réunit l'ensemble de ses membres chaque dernier mercredi du mois pour sa séance plénière. Cette dernière permet de délibérer sur les différents sujets traités en commissions durant le mois qui s'est écoulé. A l'aide de plusieurs canaux de communication, le CJB informe la population des différents dossiers traités lors de ses séances plénières ainsi que des subventions attribuées.

8.1 LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

En règle générale, deux communiqués de presse mensuels sont publiés à la suite de chaque séance plénière, l'un sur les subventions attribuées et l'autre sur les dossiers traités.

D'autres communiqués peuvent être publiés dans le courant du mois selon les besoins et les thèmes à traiter. Le CJB a également publié à plusieurs reprises des communiqués de presse sur des sujets qui ont été traités conjointement avec des institutions partenaires telles que le CAF ou également

A noter qu'en janvier 2018, le CJB et le CAF ont publié un communiqué de presse commun au sujet de l'initiative « No Billag ». Les deux Conseils ont appelé la population à rejeter cette initiative qui mettait clairement en danger les médias régionaux, le droit à l'information et la cohésion nationale. Fort heureusement, cette initiative a été largement refusée par 71.6% des votants.

avec le délégué interjurassien à la jeunesse. Des publications ont été relayées dans la presse lors d'événements tels que le changement de présidence à la tête du CJB au mois de juin et l'entrée dans une nouvelle législature, avec une toute nouvelle composition du cénacle.

Durant l'année 2018, le CJB a publié au total 28 communiqués de presse dont 3 en commun avec le CAF et 2 avec le délégué interjurassien à la jeunesse, Alain Berberat.

8.2 LES CONFÉRENCES DE PRESSE / POINTS PRESSE

Selon leur importance, certains dossiers traités durant les séances plénières peuvent faire l'objet d'une conférence de presse ou d'un point presse. Le CJB convoque alors les médias afin de leur exposer en détail les sujets en question. Tout comme les communiqués de presse, les conférences de presse peuvent être organisées avec d'autres institutions.

En 2018, Le CJB a pris part à 4 conférences de presse dont 1 organisée en collaboration avec la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay.

8.3 LA PRESSE ÉCRITE ET LA RADIO

Les informations transmises lors des conférences ou dans les communiqués de presse sont ensuite relayées dans les médias régionaux, comme par exemple le Journal du Jura, le Quotidien Jurassien ou sur RJB.

8.4 LES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES ET TÉLÉVISÉES

La présidente (Marcelle Forster – jusqu'à fin mai 2018) / le président (Roland Benoit – dès début juin 2018) ainsi que la secrétaire générale ont été à plusieurs reprises invités pour des entretiens radiophoniques ou télévisés afin d'exposer différents sujets ou simplement expliquer le rôle du CJB au sein de la population francophone du canton de Berne.

9 ANNEXES

ANNEXE 1

ABRÉVIATIONS

AICC Association interjurassienne des centres culturels

APP Année scolaire de préparation professionnelle

ARJB Association régionale Jura-Bienne

ARS Mise en réseau des arts de la scène

beco Service cantonal de l'économie

BEJUNE Berne-Jura-Neuchâtel

BKSE Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte

BLS Ligne Berne-Lötschberg-Simplon

BUREAU Bureau du CJB

CAF Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

CAJB Chambre d'agriculture du Jura bernois

ceff Centre de formation professionnelle Berne francophone

CEJARE Centre jurassien d'archives et de recherches économiques

CEP Chambre d'économie publique du Jura bernois

CERAS Centre régional d'apprentissages spécialisés

CFE Chemins de fer fédéraux suisses

CIME Choix d'itinéraire de montagne

CIP Centre interrégional de perfectionnement

CIIP Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

CJB Conseil du Jura bernois

CMJB Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne

COFRA Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique

CoForS Commission Formation Santé-social du CAF

COM-AT Commission Aménagement du territoire et développement territorial durable (Jb.B)

COM-CENTRES Commission Réseau de centres (Jb.B)

COM-PER Commission Politique économique régionale (Jb.B)

COM-POL Commission Politique et société (Jb.B)

COM-SOLI Commission Communes solidaires (Jb.B)

CRI Coordination régionale Interreg

CULTURE Commission Culture

DAJ Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes

DBAJ Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

ECO Direction/Commission de l'économie publique

EPT Equivalent plein temps

FEAC Fonds d'encouragement des activités culturelles

FISTAT Fondation interjurassienne pour la statistique

FJBSTA Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur

FRI Fondation rurale interjurassienne

HE-Arc Haute école Arc

HEP-BEJUNE Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel

HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale

INS Direction/Commission de l'instruction publique

INST Commission Institutions

Jb.B Association Jura bernois.Bienne

JbT Jura bernois Tourisme

JCE Direction/Commission de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

LAAR Loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés

LAEE Loi sur l'alimentation en eau

LCJAR Loi cantonale sur les jeux d'argent

LCPE Loi cantonale sur la protection des eaux

LEAC Loi sur l'encouragement des activités culturelles

LFOP Loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle

LJAR Loi fédérale sur les jeux d'argent

LOCA Loi sur l'organisation du conseil-exécutif et de l'administration

LPASoc Loi sur les programmes d'action sociale

LLot Loi sur les loteries

LRéMi Loi sur la régle des mines

LSH Loi sur les soins hospitaliers

LStP Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne

MITIC Médias, informatique et technologies de l'information et de la communication

NA-BE Projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne

NPR Nouvelle politique régionale

OASoc Ordonnance sur l'aide sociale

OBLR Office du bilinguisme, de la législation et des ressources

ODBG Ordonnance de Direction sur le système des bons de garde

OED Office des eaux et des déchets

OFT Office fédéral des transports

OP Orientation professionnelle

OPIS Ordonnance sur les prestations d'insertion sociale

OSTAJ Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien

OSTP Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne

PDC-MLJ Parti démocrate-chrétien – Mouvement libéral jurassien

PEV Parti évangélique

PER Plan d'étude romand

PHBern Haute Ecole de pédagogie de Berne

PIEA Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone

PLR Parti libéral-radical

PMO Programme de mise en oeuvre

POMFIN Commission Police, affaires militaires et finances

PRODES Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire

PS Parti socialiste

PSA Parti socialiste autonome

RCJB Règlement du Conseil du Jura bernois

RCJU République et Canton du Jura

RJB Radio Jura bernois

SAP Direction/Commission de la santé publique et de la prévoyance sociale

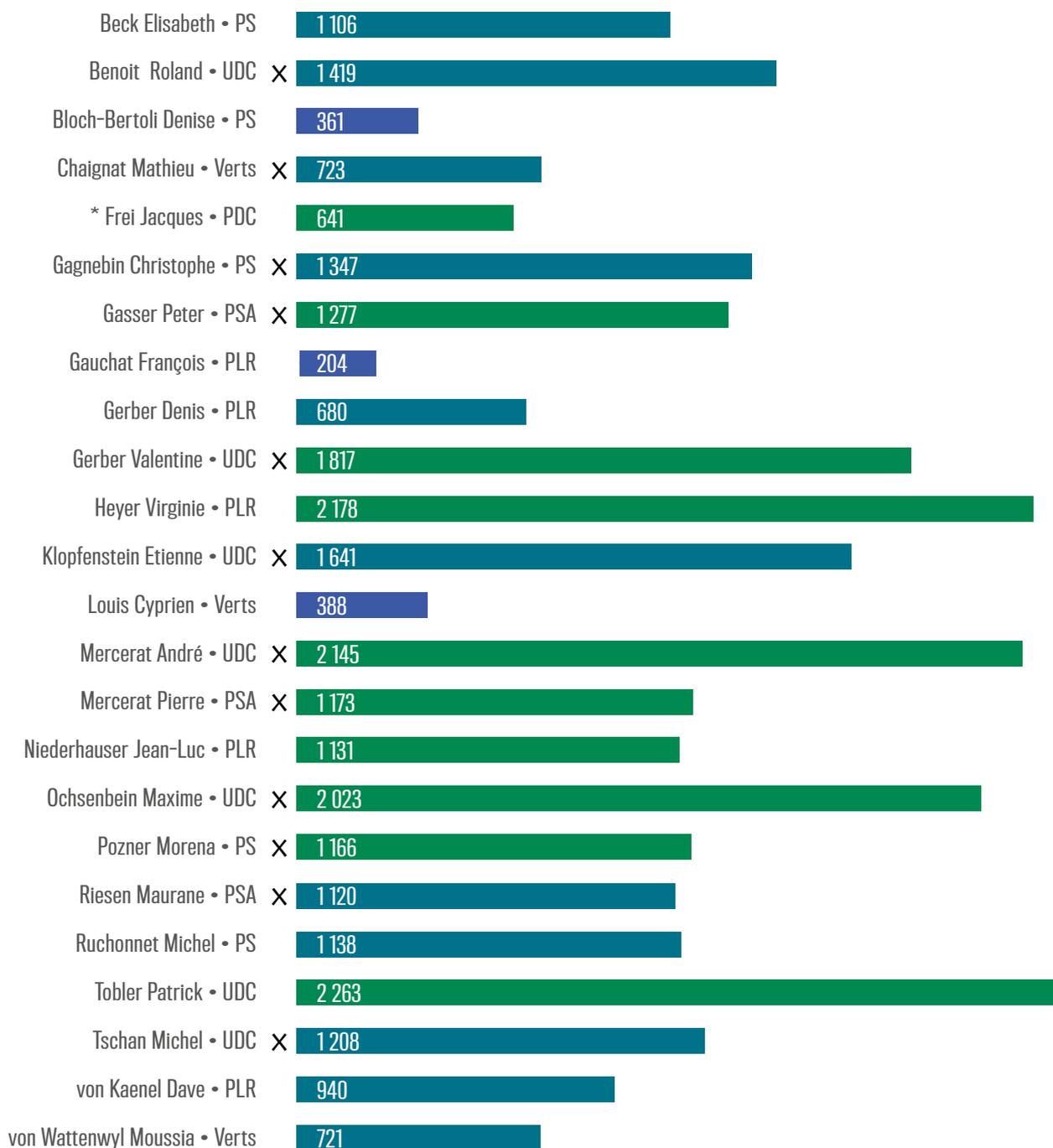
TDC Territoires dansés en commun

TTE Direction/Commission des travaux publics, des transports et de l'énergie

UDC Union démocratique du centre

ANNEXE 2

ELECTIONS DU 25 MARS 2018



■ Cercle électoral de La Neuveville
■ Cercle électoral de Courtelary
■ Cercle électoral de Moutier

X Sortant

* 2^{ème} viennent-ensuite en remplacement de Marcel Winistoerfer, élu par 1 082 suffrages

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES

Etat du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018

Aellen Jean-Pierre Tavannes • PSA
Benoit Roland Corgémont • UDC
Bigler Antoine Les Reussilles • PS
Blanchard Jean-Michel Malleray • UDC
Chaignat Mathieu Tramelan • Verts
Daetwyler Francis Saint-Imier • PS
Forster-Boivin Marcelle Moutier • PS
Gagnebin Christophe Tramelan • PS
Gallaz Martine Nods • PS
Gasser Peter Bévillard • PSA
Gerber Valentine Malleray • UDC
Klopfenstein Etienne Corgémont • UDC
Knuchel Jean-Marc Tavannes • PEV
Lecomte Didier Diesse • UDC
Mercerat André Champoz • UDC
Mercerat Pierre Court • PSA
Ochsenbein Maxime Bévillard • UDC
Pozner Morena Moutier • PS
Riesen Maurane Sonceboz • PSA
Scheidegger Beat Les Reussilles • UDC
Sunier Willy Nods • PLR
Tschan Michel Corgémont • UDC
von Kaenel Walter Saint-Imier • PLR
Winistoerfer Marcel Moutier • PDC-MLJ

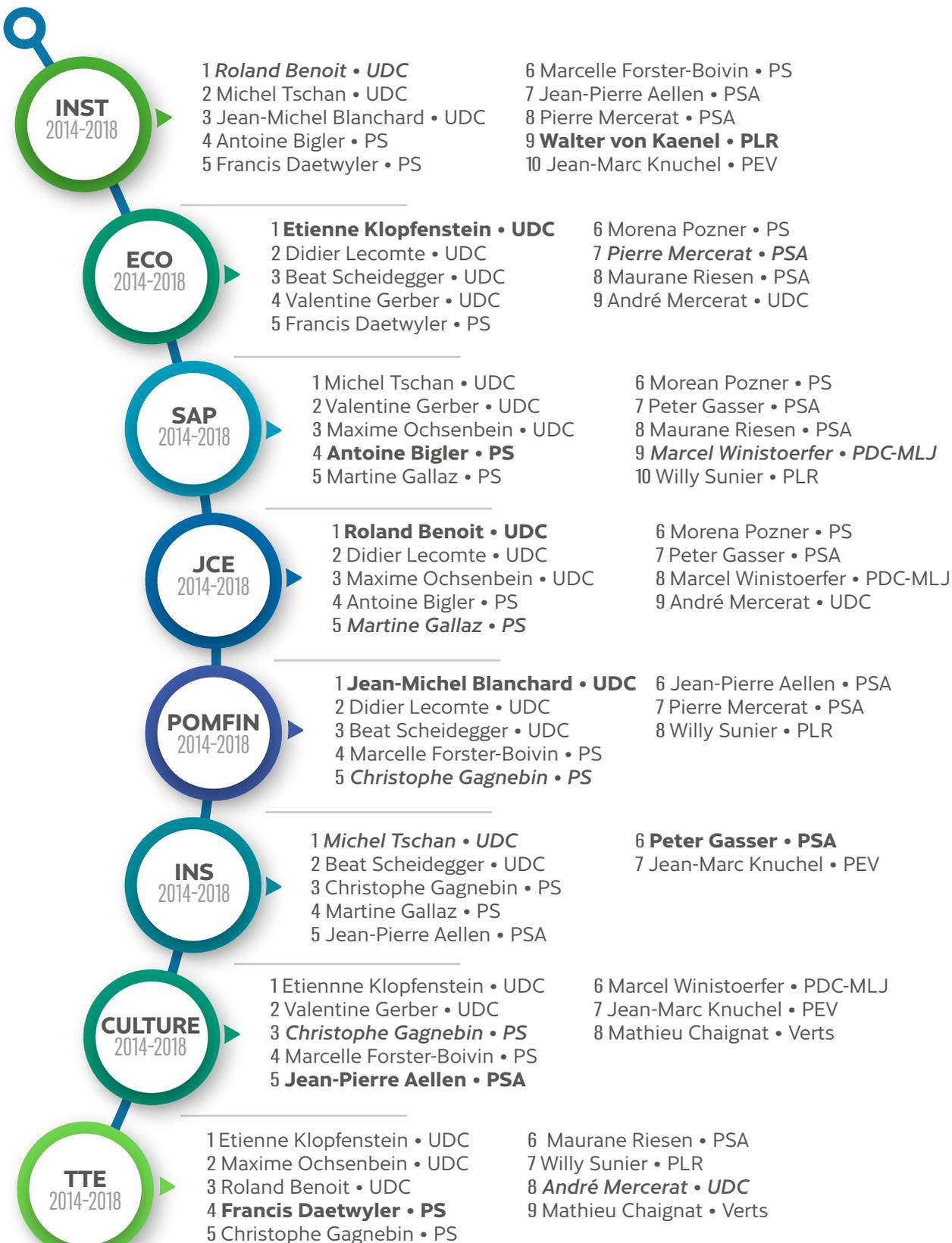
Etat du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018

Beck Elisabeth Saint-Imier • PS
Benoit Roland Corgémont • UDC
Bloch-Bertoli Denise La Neuveville • PS
Chaignat Mathieu Tramelan • Verts
***Frei Jacques** Court • PDC-MLJ
Gagnebin Christophe Tramelan • PS
Gasser Peter Bévillard • PSA
Gauchat François Prêles • PLR
Gerber Denis Saint-Imier • PLR
Gerber Valentine Malleray • UDC
Heyer Virginie Perrefitte • PLR
Klopfenstein Etienne Corgémont • UDC
Louis Cyprien La Neuveville • Verts
Mercerat André Champoz • UDC
Mercerat Pierre Court • PSA
Niederhauser Jean-Luc Court • PLR
Ochsenbein Maxime Bévillard • UDC
Pozner Morena Moutier • PS
Riesen Maurane Sonceboz • PSA
Ruchonnet Michel Saint-Imier • PS
Tobler Patrick Moutier • UDC
Tschan Michel Corgémont • UDC
von Kaenel Dave Villeret • PLR
von Wattenwyl Moussia Tramelan • Verts

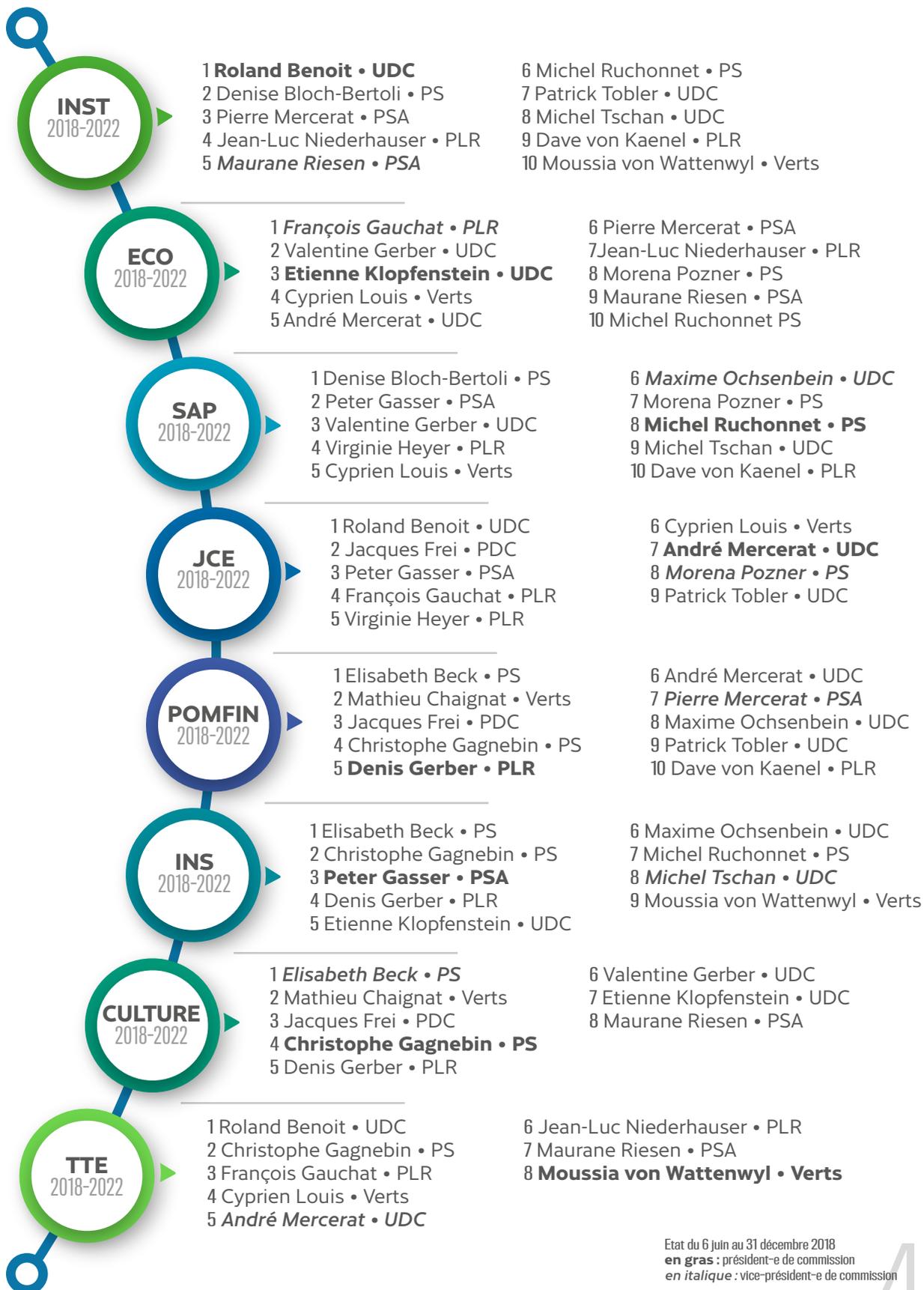
* entrée au CJB : novembre 2018

ANNEXE 4

COMPOSITION DES COMMISSIONS

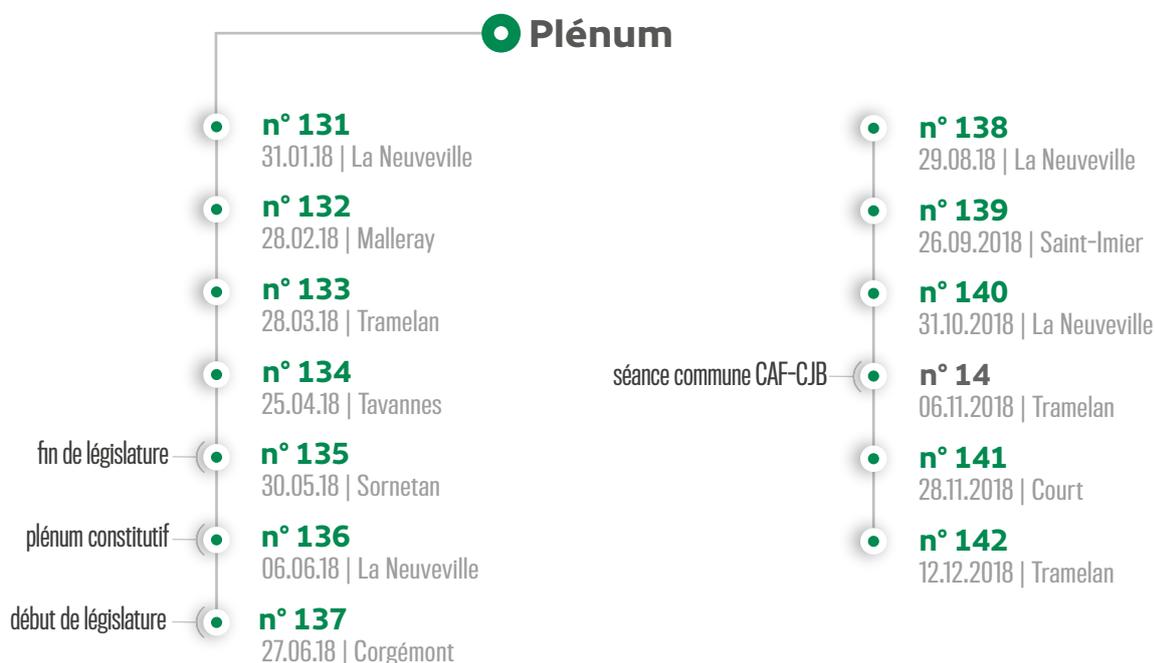


Etat du 1^{er} janvier au 31 mai 2018
en gras : président-e de commission
en italique : vice-président-e de commission

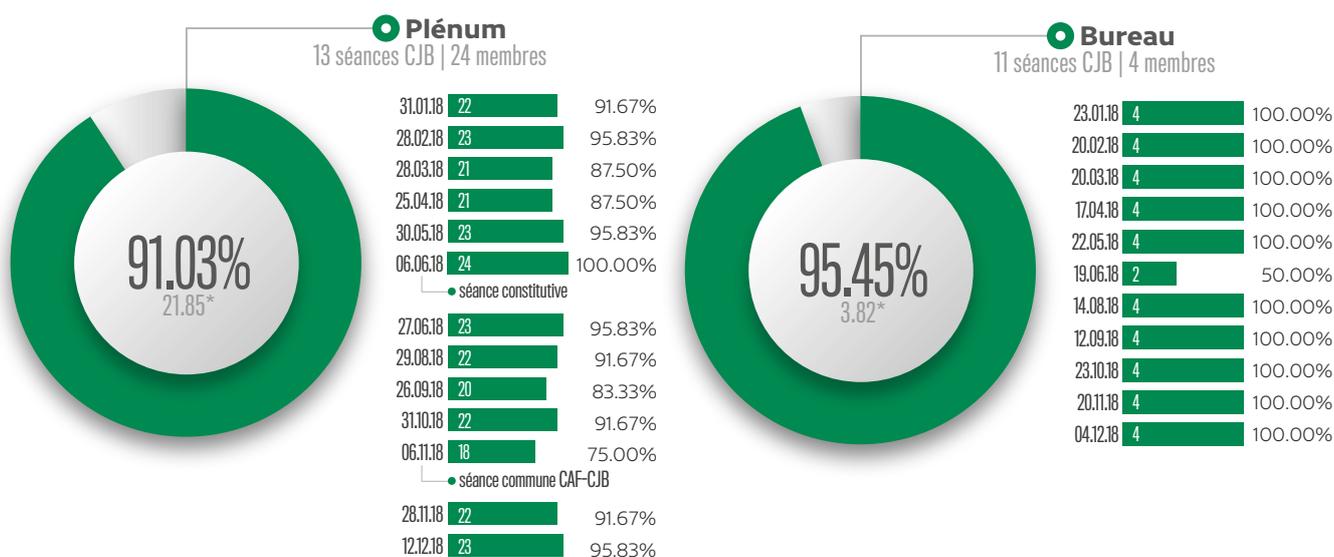


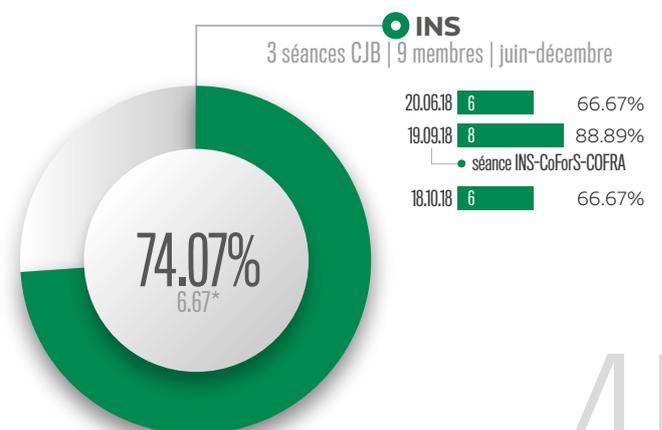
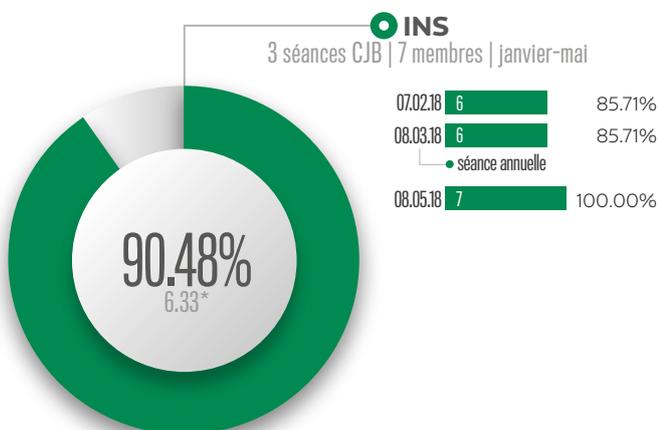
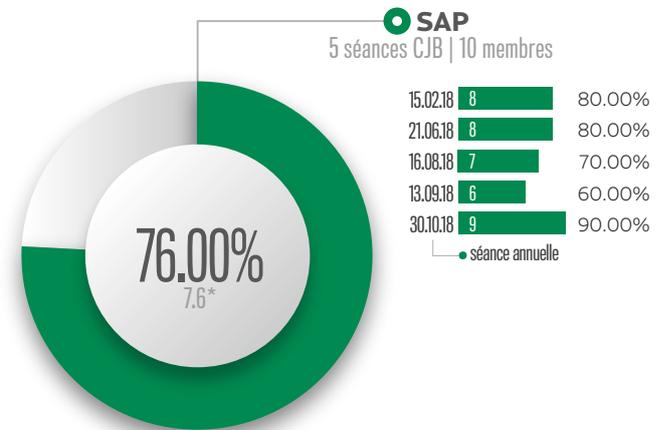
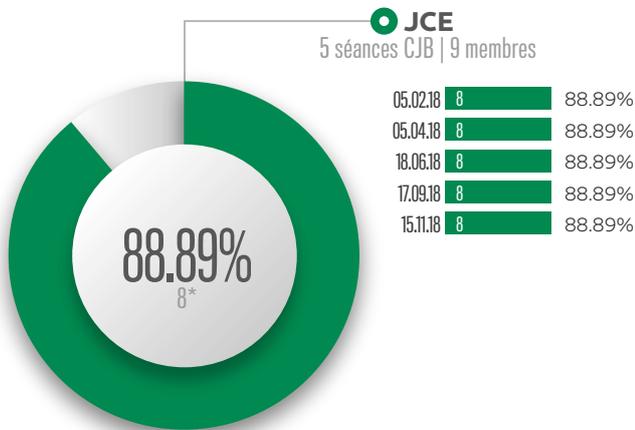
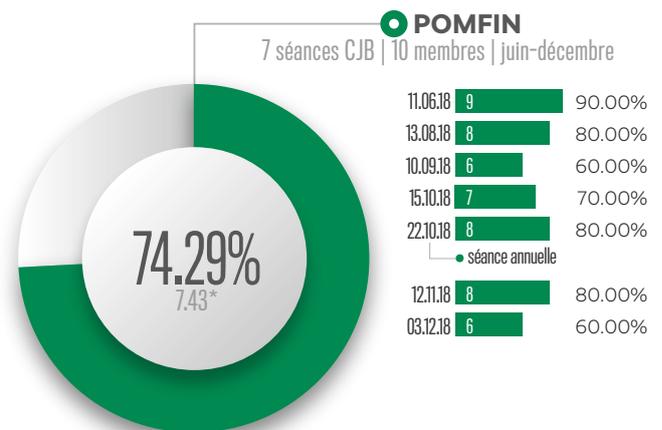
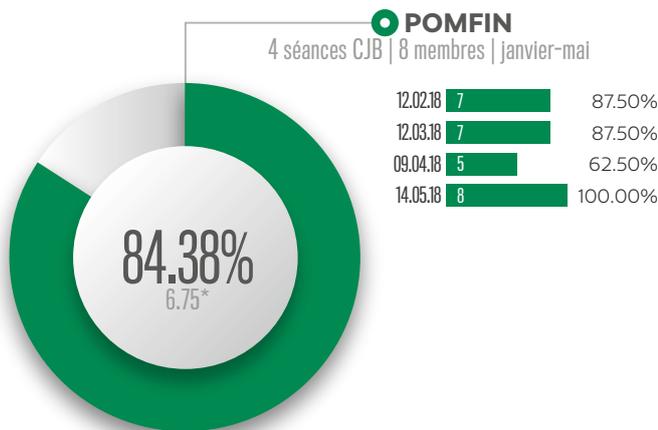
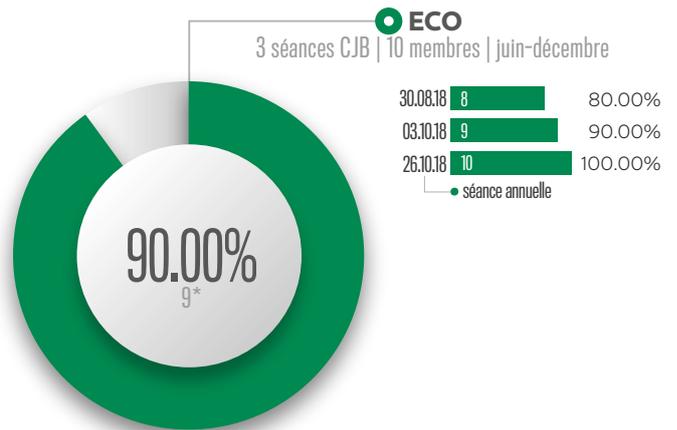
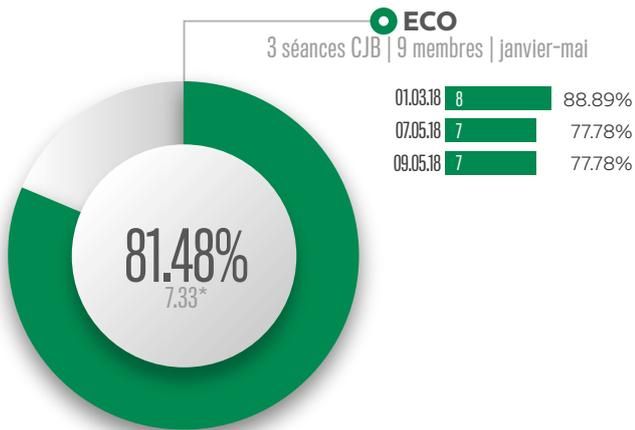
Etat du 6 juin au 31 décembre 2018
en gras : président-e de commission
en italique : vice-président-e de commission

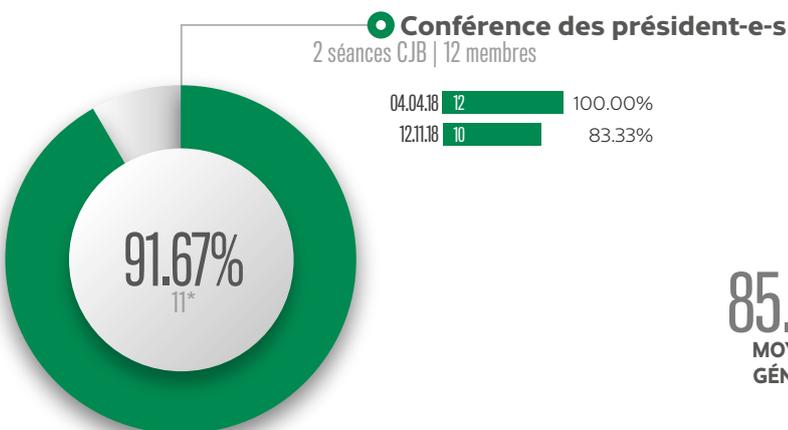
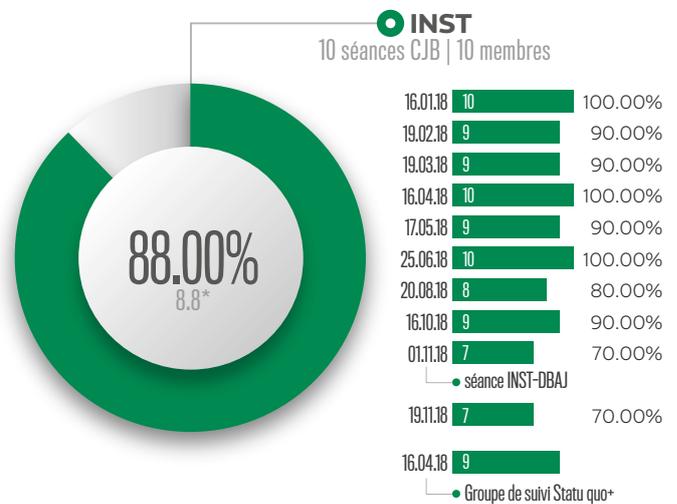
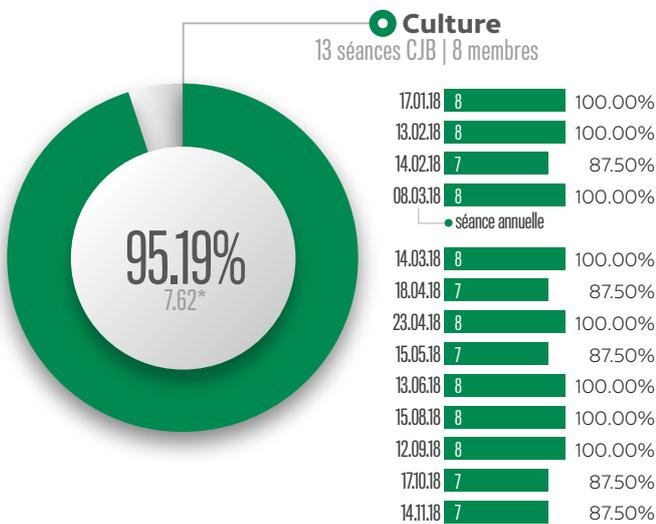
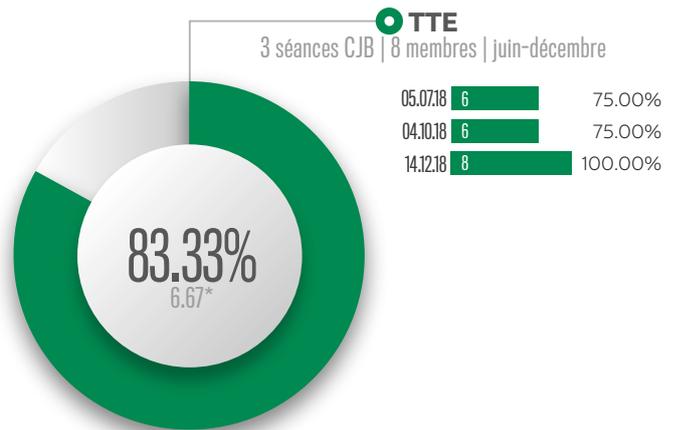
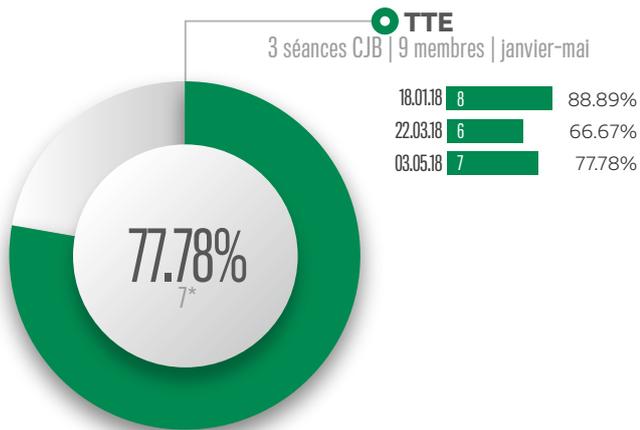
ANNEXE 5 LISTE DES SÉANCES PLÉNIÈRES



ANNEXE 6 STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES







85.47%
MOYENNE GÉNÉRALE

88
TOTAL DES SÉANCES

821
TOTAL PARTICIPATIONS

*moyenne des participants

